

# JOURNAL

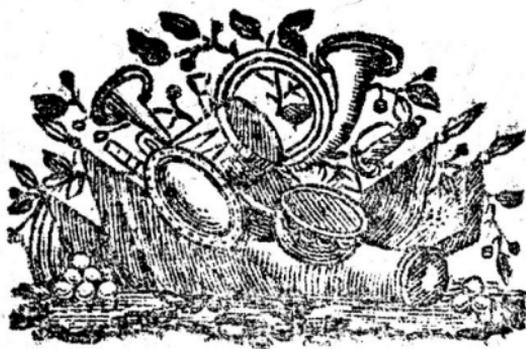
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. AVRIL

1786.



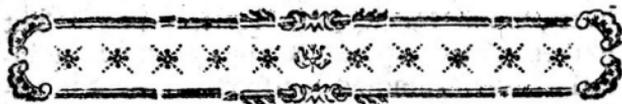
A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire - Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. AVRIL

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Le Lévitique expliqué d'après les textes primitifs ; avec des dissertations & des réponses aux difficultés des incrédules. Par Mr. l'abbé du Contant de la Molette, vicaire-général de Vienne. A Paris, chez Moutard ; à Liege, chez Lemarié, 2 vol. in-12, prix 6 liv. relié.*

L'Explication du Lévitique exige une connoissance toute particulière de la langue hébraïque, plus qu'aucun autre livre de l'Écriture sainte, à raison d'une multitude de noms d'animaux & d'autres objets contenus dans ce code des loix & cérémonies judaïques,

ques, noms sur lesquels les interpretes sont souvent peu d'accord, & dont la vraie signification est néanmoins indispensablement nécessaire pour saisir l'esprit de la loi où ils sont employés. M<sup>r</sup>. du Contant de la Molette est sans doute un des plus habiles hébraïsans de ce siècle, & l'emploi qu'il fait de cette science, est pour l'ordinaire très-judicieux. Les explications nouvelles & hasardées sont peu accueillies chez lui (a); mais ce qui fixe sur-tout son attention, c'est l'audace jointe à l'ignorance avec lesquelles les philosophes ont essayé de défigurer les Livres saints. Leur chef est bien apprécié dans le passage suivant " L'homme savant & profond pénètre dans l'origine des choses; il juge des loix relativement aux mœurs du siècle où elles ont été données, & des événemens par rapport aux circonstances où ils se sont passés. Il étudie le langage que parloient les peuples anciens, pour découvrir à travers le voile de leurs expressions les mœurs qui leur étoient

---

(a) Il se trouve cependant çà & là dans les ouvrages de ce savant des explications qui paroîtront singulieres, comme celle des trois cents gerbes ou bottes de paille substituées aux trois cents renards par le moyen desquels Samson détruisit la moisson des Philistins (Voyez le Journal du 15 Janv. 1778, p. 95). Sans rien prononcer sur la vraisemblance de cette explication, je dirai seulement que si on suppose les renards aussi communs dans le pays de Samson, que les lapins, les lièvres & d'autres animaux le sont dans quelques contrées d'Europe, il est fort inutile de faire les frais d'une nouvelle interprétation,

„ propres, parce que tout prend la teinte de  
„ son siècle. Voilà ce qu'on doit appeller la  
„ vraie philosophie de l'histoire, & non pas  
„ la rapsodie monstrueuse que le Protée lit-  
„ téraire a décorée de ce beau nom. Cet  
„ homme superficiel & aussi peu philosophe  
„ que chrétien, confond tous les tems, tou-  
„ tes les époques: il juge des mœurs de l'A-  
„ sie par celles de l'Europe; il parle du siècle  
„ de Moïse comme si c'étoit le dix-huiti-  
„ ème siècle. Les habitans d'autour de la  
„ Mer de Génésaret font pour lui comme  
„ les peuples situés sur les bords du lac de  
„ Geneve qu'il habite. Telle est l'étendue  
„ de sa vue. Il rapporte tout à lui; ce qui  
„ est au-delà, passe les bornes de sa connois-  
„ sance. On pourroit dire de lui, qu'il n'est  
„ inventeur en rien, hors en histoire. Il  
„ rapporte les événemens, non comme les  
„ historiens contemporains qu'il n'a point  
„ lus, & dont il n'entend pas même la lan-  
„ gue, mais comme son caprice les a ré-  
„ glés; il parle bien ou mal d'un peuple,  
„ selon que son imagination est bien ou  
„ mal montée. Je ne fais pas ce que lui a  
„ fait le peuple juif; mais il est toujours de  
„ mauvaise humeur lorsqu'il se présente de-  
„ vant lui. Seroit-ce parce qu'il porte à  
„ la main ce fameux livre qui annonce le  
„ peuple chrétien? Décrierait-il l'un pour  
„ rendre l'autre méprisable? On lui passeroit  
„ peut-être d'être mauvais chrétien; ce seroit  
„ l'effet d'un mauvais cœur qui en redoute  
„ la morale encore plus que le dogme. Mais

„ qui lui pardonnera d'être faux dans l'histoire, infidèle dans les citations, inconséquent dans le raisonnement, toujours plein de contradictions avec lui-même ? Il vife, j'en conviens, à la qualité de bel-esprit. Si sa prétention est fondée, il paroît qu'il y a loin du bel-esprit au bon esprit. „

Cet ouvrage est digne d'être mis à côté de ceux que M<sup>r</sup>. de la M. nous a déjà donnés sur les antiques annales de la religion (a); je lui ai même trouvé un air plus grave, un ton plus mâle & plus digne de la matière, qu'à l'*Explication de la Genèse & de l'Exode* (b). La sagesse de l'auteur va en croissant en proportion des progrès de son érudition & de ses utiles travaux. C'est sur-tout dans son *Discours sur la littérature orientale*, qui occupe une grande partie du 1<sup>er</sup>. volume, qu'on découvre la solidité & l'étendue de ses vues. Les systèmes du Jésuite Giraudeau, de l'abbé Masclef & de son admirateur le P. Houbigant, y sont bien réfutés. Après avoir rapporté les avantages de la Massore en elle-même par la variété & la richesse qu'elle répand dans la langue hébraïque, tandis que l'obscurité, l'équivocation & la monotonie caractérisent les méthodes opposées (c), M<sup>r</sup>.

(a) *Nouvelle méthode &c* 15 Janv. 1778, p. 94. — *Genèse*, 15 Avril 1778, p. 564. — *Exode*, 15 Mai 1780, p. 101. — *Pseaumes*, 15 Juin 1781, p. 249.

(b) 15 Avril 1778, p. 564. — 15 Mai 1780, p. 106.

(c) 15 Décemb. 1785, p. 581. — Au lieu des

du C. de la M. prouve qu'elle a tout ce qu'il faut pour être regardée comme la vraie interprete de la prononciation des anciens Juifs; puisqu'elle est plus rapprochée du tems où l'hébreu étoit encore une langue vivante. " Il  
 „ n'y a pas d'apparence que les Massorethes  
 „ aient ponctué les Livres de la loi autrement qu'on les lisoit en ce tems-là dans  
 „ les synagogues. Quoique l'hébreu fût alors  
 „ une langue morte & hors de l'usage commun, on continuoit toujours de lire l'écriture hébraïque dans les synagogues & dans les écoles. Les Juifs ne pouvoient être suspects dans cette matiere, comme ils le pourroient être dans une autre où il s'agiroit de la créance. Aben-Ezra, savant Juif, qui semble avoir cru, contre l'opinion commune de ses docteurs, que les Massorethes ont été les auteurs des points-voïels, veut seulement qu'ils aient fixé ce qui étoit déjà reçu par une longue tradition.

---

des points massoréthiques l'abbé Masclef emploie la premiere voïelle qui sert à exprimer le nom de la consonne précédente: p. ex. après la consonne *daleth* il place un *a*, après *beth* un *e* &c. Giraudeau prétend également lire l'hébreu sans les points massoréthiques; mais avec cette différence que par-tout où il manque une voïelle, il y place la lettre *o*, au lieu que Masclef y met la premiere voïelle qui se trouve dans le nom de la consonne qui précède. Deux systèmes arbitraires, qui plus d'une fois produisent des leçons & des sens insoutenables.

29 tion. Les Juifs de Tibériade, selon lui,  
 29 ont lu le texte hébreu de la même ma-  
 29 nière qu'Esdras & les sénateurs de la gran-  
 29 de assemblée l'ont lu de leur tems. Il y a  
 29 seulement cette différence entre les uns &  
 29 les autres, que les derniers ont ajouté des  
 29 points-voiels pour fixer entièrement ce qui  
 29 avoit déjà été arrêté par les autres. Quoi-  
 29 que du tems d'Origene les points-voiels ne  
 29 fussent pas encore connus, ce Pere a néan-  
 29 moins eu le moien de mettre dans la se-  
 29 conde colonne de ses Hexaples, la pronon-  
 29 ciation du texte hébreu en caracteres  
 29 grecs. Elle s'accorde même généralement  
 29 assez avec celle des Massorethes. Les fra-  
 29 gmens des Hexaples, publiés à part par  
 29 Dom Bernard de Montfaucon, en deux  
 29 volumes *in-folio*, & ceux qu'a mis au jour  
 29 Dom Martianai, dans le second volume  
 29 des Œuvres de saint Jérôme, justifient plei-  
 29 nement notre assertion. Saint Jérôme pro-  
 29 nonçoit aussi l'hébreu à-peu-près comme  
 29 les Massorethes. Nous en jugeons d'après  
 29 nombre de mots hébreux que le saint Doc-  
 29 teur a écrits en caracteres latins dans ses  
 29 Commentaires & dans ses Lettres critiques.  
 29 Origene & saint Jérôme ont été dirigés  
 29 dans leur travail par la prononciation qui  
 29 étoit reçue dans les synagogues (a). Les

---

(a) On peut juger delà, quelle témérité ou  
 quelle puérité il y a de vouloir réformer les  
 noms propres tels qu'ils sont dans la Vulgate,  
 sur des raffinemens modernes, dénués de toute au-  
 torité.

„ Massorethes, qui ne sont venus qu'après  
 „ eux, ont eu le même guide dans leur in-  
 „ vention des points-voïels; invention pré-  
 „ cieuse, & qui immortalise les auteurs. C'est  
 „ un flambeau qui dissipe bien des ténèbres,  
 „ & qui nous fait éviter bien des faux-pas  
 „ dans la carrière de la littérature sacrée. Le  
 „ Pere Houbigant embrouille donc par sa  
 „ méthode les objets, plutôt qu'il ne les dé-  
 „ veloppe „

Les corrections que le P. Houbigant a faites

torité tant grammaticale que traditionnelle \*,  
 & cela pour les rendre plus durs & d'une  
 prononciation désagréable. « Il auroit dû aussi  
 „ (dit ailleurs Mr. de la M. en parlant  
 „ de Sanctés Pagnin) conserver pour les noms  
 „ propres, la prononciation de St. Jérôme  
 „ & des Septante, laquelle est très-coulante,  
 „ & qui pour cette raison a prévalu parmi  
 „ nous „ t. 1. p. 192. — La remarque  
 que fait Mr. de la M. sur le nom d'un homme  
 célèbre, est également juste. C'est celui de  
 Flave-Joseph, « que Voltaire qui défigure tout,  
 „ appelle *Flavien* ou *Flavian Joseph*; il auroit  
 „ fallu pour cela qu'il se fût nommé *Flavia-*  
 „ *nus*; mais comme son nom étoit *Flavius*,  
 „ il faudroit dire en françois *Flave* „. (Mr. de  
 la M. préfere de laisser subsister le mot *Fla-*  
*vius*). Cependant l'erreur de Voltaire a telle-  
 ment prévalu, qu'imprimant à Paris un ou-  
 vrage où ce mot se trouvoit, je n'ai jamais  
 pu parvenir à faire mettre ni *Flave* ni *Flavius*.  
 Toute la grace qu'on m'a faite, c'est de met-  
 tre *Flav*. afin que chacun pût terminer le mot  
 à sa guise. Voïez le *Cat. phil.* édit. de 1777,  
 p. 367 l. 1. Il m'a fallu écrire une nouvelle  
 dissertation pour qu'on mit au moins *Flave*  
 dans la *table des matieres*.

\* 15 Déc.  
1785, p. 581.

\* 1 Mars  
1783, p. 403.

au texte hébreu, ne sont pas plus ménagées ;  
l'auteur les rejette avec autant de vivacité  
que de raison \*. " Aussi-tôt que le texte hé-  
breu paroît difficile, le Pere Houbigant  
lui coupe tête, bras & jambes ; il en fait  
un tronc mort. Trop souvent il ajoute,  
il retranche, il transpose. Peu lui impor-  
te que les textes polyglottes & les anciens  
manuscrits réclament contre lui. Rien n'est  
capable de l'arrêter dans sa course rapide,  
& il frappe d'estoc & de taille tout ce qui  
s'oppose à son passage... Ce n'est pas  
avoir assez de respect pour leurs écrits,  
que de transposer l'ordre des mots, sous  
prétexte même que cette transposition  
formeroit un sens plus net & plus natu-  
rel. On peut le remarquer dans une note ;  
mais il n'est pas permis de faire ce chan-  
gement dans le texte, comme a fait le Pere  
Houbigant. Il a porté l'audace jusqu'à  
corrompre le texte original dans une édi-  
tion furtive qu'il a donnée du Pseautier  
hébreu, où il a introduit toutes ses con-  
jectures. On jugera par ce seul trait du ca-  
ractere de l'auteur... Il n'auroit pas fait  
toutes ces corrections arbitraires, s'il eût  
plus approfondi la langue sainte, & s'il  
l'eût combinée avec les autres langues  
orientales, avec qui elle a tant d'affinité...  
Quoique nous aïons confronté avec soin  
l'ouvrage du Pere Houbigant avec les va-  
riantes de tous les manuscrits hébreux ou  
samaritains de l'univers, que Kennicott  
vient de publier, nous n'avons pas été

„ assez heureux pour en trouver une qui  
 „ donnât du poids à la moindre de ses cor-  
 „ rections arbitraires. „

Après avoir apprécié la version latine du même P. Houbigant, l'auteur s'étend sur la Vulgate, & en porte un jugement bien propre à humilier ces petits hébraïfians qui entreprennent d'en affoiblir l'autorité, pour donner un libre cours ou à des erreurs formelles ou à des explications exotiques & téméraires :

“ Nous préférons, dit-il, la Vulgate telle qu'elle est, à la version de ce savant ( du P. Houbigant ) ; elle est plus littérale, & dans bien des endroits où elle s'éloigne de l'hébreu d'aujourd'hui, elle est calquée sur d'anciens manuscrits qui avoient de meilleures leçons. Il en est de même du nouveau Testament que de l'ancien. Les manuscrits grecs, d'après lesquels travailloit l'interprete latin, étoient excellens, & souvent supérieurs à notre grec imprimé. Les plus habiles des Protestans, qui certainement ne sont pas suspects dans la matière présente, donnent les plus grands éloges à la Vulgate & à son auteur. Théodore de Beze, dans sa préface du nouveau Testament, qui a paru en 1559, la préfère hardiment à toutes les autres versions latines, & il blâme Erasme de l'avoir rejetée, parce qu'elle differe quelquefois des manuscrits grecs de notre tems. Il lui montre qu'elle est faite dans ces endroits sur de meilleurs manuscrits. Jean Boys prend également la défense de la Vulgate contre plusieurs censures injustes qui sont échappées à Erasme & à Beze lui-même. Boys, chanoine d'Ely en Angleterre, a composé cet ouvrage par ordre de son évêque, le savant Lancelot Andrews. Paul Fagius, dans le chapitre IV de sa *Traduction de la paraphrase chaldaïque*, s'éleve avec force contre ceux qui critiquent la Vulgate.

gate, sous prétexte qu'elle ne répond pas toujours littéralement au texte hébreu imprimé. « Les censeurs n'observent pas, dit-il, que » lorsque l'auteur de la Vulgate s'éloigne de » notre hébreu, c'est qu'il a suivi ou les » Septante, ou le *Paraphraste chaldéen*, ou » quelque savant rabbin (qui avoient à leur » disposition de meilleurs manuscrits). La » dissonance de la Vulgate d'avec l'hébreu » d'aujourd'hui, est donc fondée en raison. » Elle n'est pas l'effet du hasard, & elle n'annonce pas un traducteur téméraire & malhabile ». Louis de Dieu compare, dans son *Commentaire sur les Evangiles*, les versions syriaque, arabe, & les autres versions orientales, avec notre Vulgate & les traductions latines d'Erasme & de Beze. « Je ne croirai pas, dit-il dans sa *préface*, m'être trompé, » si j'avance que l'auteur de la Vulgate, quel qu'il soit, est savant & même très-savant. » Je conviens qu'il a ses solécismes & ses barbarismes; mais je ne puis m'empêcher d'admirer sa fidélité & son jugement, même dans les endroits où il paroît barbare ». En conséquence, il préfère plus d'une fois les diverses leçons de la Vulgate aux autres, & il la défend contre Beze; par exemple, dans les passages suivans: Matthieu, XI, 23, XVIII, 35, XXIV, 36; Jean VII, vers la fin, XIX, 29. Le célèbre Isaac Casaubon avoit porté avant Louis de Dieu un semblable jugement dans son *Commentaire sur les Evangiles & les Actes des Apôtres*, où il donne souvent la palme à la Vulgate, au préjudice du grec d'aujourd'hui. Il fait voir qu'elle avoit pour elle les anciens manuscrits grecs, qui valent mieux. Lisez Matthieu, XV, 39, XXI, 7; Jean, XII, 40, XVIII, 1. Actes, III, 2, & XII, 3. Quand la Vulgate diffère du grec, il n'accuse pas l'interprète latin d'infidélité; mais il observe qu'il s'appuioit sur d'anciens manuscrits grecs, qui éprouvoient une variante. Grotius rend raison, dans la *préface* de son *Commentaire* sur l'ancien Testament, pourquoi il prend la Vulgate pour texte de ses observations,

« C'est, dit-il, parce que j'ai toujours beaucoup  
 » estimé l'auteur de la Vulgate, non-seulement  
 » parce qu'il ne tombe dans aucune erreur  
 » de doctrine, mais aussi parce qu'il est plein  
 » d'érudition, quoique son style soit un peu  
 » hérissé ». Walton parle dans ces termes  
 de la Vulgate, au paragraphe dixième de ses  
*Prolégomenes*. « Nous concluons donc que  
 » l'autorité de la Vulgate n'est pas différente  
 » de celle des autres versions, qui représen-  
 » tent fidèlement les textes originaux, puis-  
 » qu'on peut leur adapter ce que les plus  
 » célèbres docteurs de l'Eglise romaine ont  
 » dit de la première; nous ne regardons pas  
 » cette version comme inspirée de Dieu: mal-  
 » gré cela, nous pensons qu'on en doit faire  
 » le plus grand cas, & qu'il ne faut pas s'en  
 » écarter témérairement. Elle mérite toutes  
 » sortes d'égards, soit parce qu'elle est en  
 » usage dans l'Eglise d'Occident depuis mille  
 » ans, soit parce que son auteur, qui est  
 » saint Jérôme, est très-savant & très-exact,  
 » & qu'il a bien mérité de l'Eglise, au juge-  
 » ment des plus habiles Protestans ». Et plus  
 bas, il ajoute: « Nous avons nous-mêmes  
 » souvent remarqué que lorsque la Vulgate  
 » paroît différer du grec imprimé, elle s'ac-  
 » corde avec notre manuscrit alexandrin &  
 » les autres manuscrits grecs, dont nous rap-  
 » portons les variantes dans le dernier vo-  
 » lume de notre Bible polyglotte. Elle a sur-  
 » tout pour elle l'autorité de ce manuscrit  
 » grec de Clermont, que Beze appelle manuf-  
 » crit d'une antiquité respectable ». Le fa-  
 » meux Louis Capelle s'exprime ainsi dans ses  
 Observations critiques, sur le livre d'Éther,  
 page 570 dans ses Commentaires, édition *in-*  
*folio* d'Amsterdam, chez Blaeu, 1689. « Com-  
 » me il est certain que les titres des addi-  
 » tions au livre d'Éther sont de St. Jérôme,  
 » à quel propos & à quelle fin y substituerait-  
 » on des suppléments pris de quelqu'autre  
 » traduction? Si on compare la version latine  
 » de ces morceaux avec le grec, on recon-  
 » nitra facilement le jugement de St. Jérôme,

„ me, son esprit, son érudition, sa belle & savante méthode pour traduire, la pureté & l'élégance de son style; en un mot, le caractère propre du saint Docteur qu'on admire dans le reste du livre. Les suppléments ( qui manquent dans l'hébreu d'aujourd'hui, & qui sont tirés de la version grecque de Théodotion ) n'ont pas été rendus d'une manière barbare & servile; mais d'une manière habile & pleine de goût, & l'on est obligé de rendre justice à la fidélité du traducteur ». Enfin, il n'y a pas de version, au jugement de Grotius, qui soit plus éloignée de toutes sortes de préjugés que la Vulgate, qui est très-ancienne & antérieure à tous les schismes d'Occident. Voyez l'ouvrage que ce savant a donné au public sous le titre de *Vœu pour la paix de l'Eglise: Votum pro pace Ecclesiæ*, p. 674. Nous pouvons ajouter qu'il n'y a rien qui appuie davantage notre interprète latin, que la conformité qu'il a avec les plus anciennes versions des sociétés chrétiennes du Levant. Quoique depuis Beze il ait paru une multitude de versions latines composées sur l'hébreu, nous croions pouvoir toujours préférer avec lui cette ancienne version à toutes les autres ».

« Saint Jérôme, qui est l'auteur de notre Vulgate (a), avoit plus qu'aucun autre Pere,

---

(a) Nous avons six livres dans notre Vulgate qui ne sont pas de la traduction de St. Jérôme; les Pseaumes, Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le premier & second livre des Machabées. Ils sont tirés de l'ancienne Vulgate, laquelle a été faite sur le grec, qu'on appelle des Septante. Tout le reste de notre version latine est de la main du saint Docteur. Il faut cependant en excepter quelques passages, & même des versets entiers qui s'y sont glissés de l'ancienne Vulgate, sur-tout pour les livres des Rois & les Proverbes de Salomon. On y remarque aussi quelquefois plusieurs versions d'un même texte.

les qualités propres à former un bon interprete. Outre le latin, il favoit l'hébreu & le grec, & il possédoit ces langues dans un plus haut degré que ne le pense le Clerc. Dom Martianai a suffisamment vengé l'honneur du saint Docteur dans le troisieme volume de l'édition qu'il en a donnée, & il a fait voir la futilité de la critique du ministre protestant. Saint Jérôme avoit examiné les différentes versions grecques qui étoient dans les Hexaples d'Origene, & qui, hors quelques petits fragmens, sont toutes perdues, si on en excepte celle des Septante. Il avoit de plus conféré avec les Juifs les plus habiles de son tems, & il ne faisoit presque rien sur l'écriture qu'il ne les eût consultés auparavant. En un mot, il étoit également versé dans la littérature sacrée & dans la littérature profane, & il avoit lu tous les auteurs soit grecs ou latins, qui avoient écrits avant lui sur la Bible. D'ailleurs il étoit plus près que nous de l'origine des choses, & il étoit plus naturalisé avec les mœurs & les coutumes des Orientaux. Il a fréquenté les lieux mêmes où la plupart des événemens se sont passés. , (a)

Dans ce même discours le savant auteur releve la suffisance & les ridicules bévues des compilateurs de la nouvelle *Encyclopédie* prétendue *méthodique*. Après avoir observé qu'un article contredit l'autre, parce que leurs auteurs ont des principes opposés, il insiste particulièrement sur une erreur qui recèle peut-être des intentions qu'on n'a point osé avouer. Nous avons remarqué, il y a quelque tems, que la langue hébraïque, lors

---

(a) *Autres réflexions sur la Vulgate*, 15 Fév. 1786, p. 190. — 1 Janv. 1785, p. 23. — 2 Mai 1785, p. 23, 26, 40.

même qu'elle étoit langue vivante, avoit eu un caractère de consistance & d'immobilité tout-à-fait rare; & qu'on pouvoit considérer comme l'effet de la Providence qui veilloit à l'intelligibilité & à l'uniformité des livres qui devoient former le dépôt de la révélation \*.

\* I Fév.  
786, p.189.

Voici ce que disent là-dessus les Encyclopédistes. " La construction, l'appareil des mots, „ la syntaxe, le caractère de langue enfin, „ sont si semblables & si monotones par- „ tout, qu'un esprit inquiet & soupçonneux „ en pourroit tirer des conséquences aussi con- „ traaires à l'antiquité & à l'intégrité de ces „ livres précieux, que notre observation leur „ est favorable „. La crainte fautive que les Encyclopédistes témoignent des sophismes qu'un *esprit inquiet & soupçonneux* pourroit déduire de cette observation, doit absolument s'évanouir par la très-simple & très-vraie observation de l'abbé de la M. C'est que la consistance de la langue hébraïque n'exclut pas certaines variations suffisantes pour déterminer le tems où tel livre existoit déjà & où tel autre n'existoit pas encore: il en indique plusieurs; & poursuit de la sorte: " Il y auroit bien d'autres méprises à rele- „ ver dans l'article de l'Encyclopédiste; par „ exemple, sur ce qu'il dit touchant les „ points-voïels, les caractères samaritains, & les „ caractères hébreux ou chaldéens. Mais com- „ me la chose nous meneroit trop loin, nous „ réservons tout cela pour un autre ouvrage, „ qui ne formera pas moins de deux volu- „ mes in-12. Il roulera uniquement sur les fautes

„ faites que l'on remarque dans *l'Encyclo-*  
 „ *pédie méthodique*, au sujet des langues  
 „ savantes & de l'écriture sainte. En dévoilant  
 „ l'erreur, nous montrerons, à notre  
 „ ordinaire, la vérité, & nous établirons  
 „ les véritables principes de la littérature  
 „ orientale, lesquels ne paroissent pas fort  
 „ familiers à nos raisonneurs par alphabet „.

— “ La partie typographique n'est pas  
 „ plus soignée que la partie littéraire: tout  
 „ le monde s'en plaint. Le papier n'en vaut  
 „ rien, l'encre est mauvaise, les caractères  
 „ sont maigres, vieux & usés; enfin l'ouvrage  
 „ fourmille de fautes d'impression. Nous en  
 „ avons observé une douzaine dans le seul  
 „ article que nous venons de discuter. Tel  
 „ est le sort des entreprises qui n'ont pour  
 „ véhicule que l'appât du gain „. — “ Il  
 „ paroît que le vertueux Diderot n'aime pas  
 „ plus les Hébraïsans que les Chrétiens. Il  
 „ dit, au mot HÉBRAÏSANT, qui suit celui de  
 „ LANGUE HÉBRAÏQUE, que “ *comme les Hé-*  
 „ *breux étoient scrupuleusement attachés à*  
 „ *la lettre de leurs écritures, aux cérémo-*  
 „ *nies qui leur étoient prescrites, & à tou-*  
 „ *tes les minuties de la loi; on dit aussi*  
 „ *d'un observateur trop scrupuleux des pré-*  
 „ *ceptes de l'Évangile, d'un homme qui suit*  
 „ *en aveugle ses maximes, sans reconnoître*  
 „ *aucune circonstance où il soit permis à*  
 „ *sa raison de les interpréter, c'est un hé-*  
 „ *braïfant* „. Au reste, l'article entier, qui  
 „ comprend onze lignes bien comptées d'une  
 „ colonne d'in-4<sup>o</sup>, fait honneur à son érudition.  
 II. Part. P p tion.

„ tion. Il étoit juste de n'en pas perdre la  
 „ gloire: il a eu raison de le signer; ce n'é-  
 „ toit pas-là le cas de garder l'anonyme. „ (a)  
 Ce que l'auteur disserte sur l'esprit des ob-  
 servances légales, sur le motif & le but  
 qui dirigerent ce code de loix cérémonielles,  
 un peu gênant mais nécessaire au génie du  
 peuple auquel il étoit destiné, est plein de  
 raison & de réflexions solides. Il discute  
 les différentes opinions, & embrasse celle qui  
 dans cette multitude de préceptes divers dé-  
 couvre un moien sûr d'isoler en quelque sorte  
 le peuple hébreu, de gêner sa communication  
 avec les autres nations, & de le préserver ainsi  
 des erreurs & des abominations qui couvroient  
 la terre. “ En effet, rien ne contribua tant  
 „ à tenir la postérité d'Abraham séparée des  
 „ nations idolâtres qui l'environnoient, que  
 „ les loix que Dieu lui donna pour l'obliger  
 „ à s'abstenir d'une infinité de mets dont  
 „ les divers peuples se nourrissoient commu-  
 „ nément. De là vint qu'on regardoit les  
 „ Juifs comme des gens avec qui on ne  
 „ pouvoit pas se lier dans le commerce fa-  
 „ milier de la vie, ni dans la religion „  
 M<sup>r</sup>. de la Molette ne rejette cependant pas  
 le sentiment qui cherche dans la salubrité ou  
 l'insalubrité des alimens, la distinction des  
 animaux que les Hébreux pouvoient manger

---

(a) Autres observ. sur cette nomenclature  
 scientifique, 1 Fév, 1786, p. 230. — 15  
 Avril 1785, p. 575, & autres *ibid.* toujours en  
 rétrogradant.

15. *Avril* 1786.

573

& de ceux dont ils devoient s'abstenir ; il l'expose d'une maniere très-satisfaisante. Il est naturel que dans les vues de l'éternel Législateur on découvre plus d'un trait de prévoyance & de sagesse.

M<sup>r</sup>. de la Molette ne manque pas , lorsque l'occasion s'en présente , de réfuter les erreurs des prétendus savans du jour , relatives à l'Histoire naturelle , & de confondre la morgue avec laquelle l'ignorance fiere & suffisante insulte à la physique de Moÿse. On connoît , par exemple , la mauvaise plaisanterie de Volt. sur la rumination du lièvre. Nous avons vu que M<sup>r</sup>. Valmont de Bomare mettoit positivement le lièvre dans la classe des animaux ruminans ( quoique par distraction il se contredise sur cet article \* ). M<sup>r</sup>. de la M. observe qu' " Aristote , *Histoire des ani-*  
" *maux* , livre 3 , chap. 15 , paroît mettre  
" le lièvre dans la classe des ruminans. Car  
" cet ancien naturaliste observe qu'il a dans  
" son estomac le *coagulum* , la pressure ou  
" la caillette , qui ne se trouve que dans les  
" animaux qui ruminent. Bartholin , dans  
" son anatomie , assure aussi que la confor-  
" mation extraordinaire de l'intestin nommé  
" *cæcum* , supplée en quelque façon , dans  
" le lièvre , au double estomac nécessaire pour  
" la rumination. Le savant Scheuchzer re-  
" marque que le lièvre rumine ainsi que le  
" lapin ; que le ventricule de ces animaux  
" est plutôt double que simple. "

En corrigeant les autres M<sup>r</sup>. de la M. , se corrige aussi soi-même. Il avoit dit que l'*ixum*

P p 2

\* 15 Mai  
1776, p. 103.  
Cat.  
phil. p. 353.

ne se trouvoit ni dans la Vulgate ni dans aucune autre version ; j'observai alors que le savant écrivain se trompoit \* : il convient aujourd'hui de cette erreur ; mais on pourroit souhaiter qu'il mît dans ces sortes d'aveux un peu plus de franchise & de candeur. Qu'a-t-on donc à craindre , lorsqu'on a tant de titres à l'estime publique , d'une bévue qui feroit l'effet de la vivacité , de la distraction ou d'un excès passager de confiance ? On diroit que lorsque M<sup>r</sup>. de la M. redresse ses fautes , il prétend encore avoir eu raison. Cette petite foiblesse ne mériteroit guere d'être relevée , s'il n'étoit pas un peu trop sévère à l'égard d'autres savans très-estimables , qui avec de grandes lumières & d'excellentes intentions ont pu se tromper , mais dont les erreurs ne méritoient pas une récapitulation aussi proluxe que celle qu'en fait M<sup>r</sup>. du C. de la M. Non content de s'être étendu dans un autre ouvrage , presqu'autant sur les *Lettres juives* de l'abbé Guenée , que sur les écarts des philosophes qui paroissoient être le grand but de son zele \* ; il répète aujourd'hui la longue énumération des erreurs vraies ou prétendues ( car sa critique n'est pas toujours juste ) de cet homme illustre , & cela pour dire que celui-ci a changé de sentiment & acquiescé aux lumières qu'il a trouvées dans les ouvrages de l'auteur. Il est vrai que cela est dit avec beaucoup de politesse , avec un mélange ingénieux de louanges & de critiques , mais il n'est pas moins vrai que *poterat duci coena sine istis* , & que les plus savans ouvrages ne sont

\* 15 Mai  
1780, p. 106.

\* *Ibid.*

jamais assez brillantés de gloire, pour ne pas recevoir un nouvel éclat par les resplendissans raions de la modestie. — M<sup>r</sup>. l'abbé Guerin du Rocher reçoit ici des leçons également ameres, quoique toujours assaisonnées de politesse. L'auteur prétend que faire servir l'étude des étymologies à débrouiller les contes & les impostures de l'histoire profane, à rendre raison des fables & des extravagances qu'elle renferme, c'est introduire le *pyrrhonisme dans l'histoire*. Oui, dans cette partie de l'histoire qui est sans preuve & sans garant, que les gens sensés ont regardée comme un groupe de fables longtems avant que M<sup>r</sup>. G. du R. ait songé à écrire son savant & lumineux ouvrage. Et par-là il est devenu un objet de comparaison avec l'impie & l'extravagant Boulanger ? Petit plagiat trop fidèlement copié d'après M<sup>r</sup>. l'abbé du Voisin \*. C'est par la même voie que Boulanger a voulu introduire le *pyrrhonisme dans l'Histoire sacrée*. Mais y a-t-il donc quelque rapport entre l'*Histoire sacrée*, & les puérités de Manethon & d'Hérodote ? Parce qu'il est permis de rejeter ou d'expliquer des fables, est-il également raisonnable de flétrir les plus certaines & les plus importantes annales du monde, que le Ciel même a mises entre les mains des hommes ? (a)

\* 15 Août  
1780, p. 607.

---

(a) Obs. div. sur le profond & lumineux ouvrage de G. du R. 1 Déc. 1779, p. 474. — 1 Oct. 1784, p. 164. — Vaines critiques qu'on lui a opposées, 15 Août 1780, p. 601.

Sex assertions de jeuniis & abstinentiis.  
*A Paderborn, chez Jungfermann, 1785.*  
*broch. in-4to de 59 p. & se trouve à Luxem-*  
*bourg, chez l'impr. du Journal. Prix 13 s.*

Tit. I. v  
 12.

L'Apôtre des nations en traçant le caractère des Crétois, pour la direction de son cher Timothée, leur évêque, les représente sous les attributs de *semper mendaces, mala bestia, ventres pigri*. Sans vouloir déroger à l'honneur de la théologie, science essentielle & bien respectable, quoique malheureusement bien vilipendée, nous devons convenir qu'il y a aujourd'hui, en Allemagne sur-tout, un assez bon nombre de théologiens qui reproduisent le portrait des Crétois. Admirateurs enthousiastes, ils embrassent avec un transport aveugle toutes les illusions de raffinement & de nouveauté: *semper mendaces*. Furieux contre ceux qui ne sont pas du même avis qu'eux, ils emploient pour les perdre, outre la ressource des injures & des calomnies, celle de l'intrigue & de la persécution: *mala bestia* \*. Comptant sur l'efficace de leurs moïens, ils ne se fatiguent point par de pénibles études; vivant dans l'oïfiveté & la bonne chere, ils défendent leur ventre de la funeste impression de l'abstinence & du jeûne: *ventres pigri*.

\* 1 Mars  
 1786, p. 383.

C'est cette dernière espèce de théologiens dégénérés, qu'un zélé & savant religieux de Paderborn entreprend d'instruire & de corriger.

ger. Il le fait avec autant d'empressement que de lumière ; mais quel sera le succès de ses louables efforts ? Ses raisons en faveur du jeûne , de l'abstinence , & des moïens divers de mortification chrétienne , sont péremptoires sans doute , conformes à la doctrine de la sainte antiquité & à l'usage constant de l'Eglise catholique ; mais que peuvent-elles sur des gens *quorum Deus venter est* ?

Phil. III.

L'auteur a beau prouver que l'abstinence fait une partie essentielle du jeûne , déployer en faveur de cette assertion toutes les ressources de l'érudition , prouver par la dispenfe même que tous les évêques du monde chrétien accordent annuellement avec toute la pompe de l'autorité sainte (a) , que ce genre de mortification tient à la nature du jeûne ecclésiastique ; il a beau s'appuyer de l'observation toute récente d'un illustre archevêque & dire que les premiers Chrétiens , lorsqu'ils jeûnoient , s'abstenoient non-seulement de la chair des animaux , mais encore

---

(a) Argument invincible & qui ne souffriroit aucun genre de réplique , si l'ignorance unie à la suffisance pouvoit être réduite à l'aveu de ses erreurs : « Tous les évêques de » l'Eglise catholique , dès qu'ils veulent dé- » roger à la rigueur du jeûne , prononcent » solennellement la dispense relative aux vian- » des ; or la dispense suppose la loi ». Mais qu'est-ce que tous les Pasteurs du Christianisme contre un seul théologien qui *rotus teres atque rotundus* a la charge de vérifier les trois prérogatives du peuple crétois ? — Autres réflexions , 1 Août 1783 , p. 551. — 1 Oct. 1783 , p. 173. — 1 Avril 1783 , p. 552.

du vin & des boissons fortifiantes (a) : il trouvera dans son chemin un bon gros révérend pere, qui a découvert que l'usage du poisson produit des hernies effroiables qu'on ne peut guérir ou prévenir qu'avec de bon jus & des viandes succulentes (b). D'où il arrivera naturellement que tous ceux qui ne veulent par être hernieux, mangeront force veaux & moutons, & porteront une pitié bien vive aux pauvres Zozime, Paul, Antoine, Hilarion & tant d'autres, qui durant cent ans ne mangeant ni graisse ni chairs, devoient réellement avoir des hernies effroiables.

Mais ce qu'il y a de plus alarmant encore, c'est que la concupiscence qui est si docile, lorsqu'on mange de la viande, devient indomptable lorsqu'on mange du stokfisch, & que les *pifces* sont plus que de moitié dans le fatal *concupifces*. Aussi voit-on que tous les révérends peres qui sont contre le stokfisch, sont des modeles de continence, tandis que ceux qui tiennent encore pour ce sec & roide aliment, sont livrés à toute la fougue des passions sensuelles. (c)

Comme cependant il pourroit arriver que

(a) Voyez le mandement de S. A. R. l'Electeur de Cologne, donné au commencement de ce carême. On m'assure que ce Prince infatigable, actif & appliqué l'a rédigé lui-même.

(b) Tout cela, & des choses plus curieuses encore, se trouvent dans la dissertation d'un Cénobite, imprimée à B. le 4 Mai 1785.

(c) Voyez la même dissertation, où cette importance

l'Eglise universelle, ignorant le danger des hernies & de la concupiscence, auroit réglé quelque chose de défavorable à la purifiante influence des chairs animales, le R. P. prouve par un passage du célèbre Thomassin que les loix de cette grande, tendre & vigilante Mere des Chrétiens, ne sont que des bibus, que le dernier des évêques peut anéantir quand il lui plaira. Voici ce passage de Thomassin. *Ne ambigi quidem illud à quoquam potest, quin primi & secundi, adeoque etiam tertii sæculi episcopi canones apostolicos & decreta ejus ævi omnia relaxarint, ubi publica id*

portante découverte est bien clairement & favorablement enseignée. *Concupiscentia seu carnis stimuli iis (cibus esurialibus) magis excitantur.* On voit même que la criminelle influence du stockfisch s'étend aux choux, pommes de terre, fèves, pois-chiches, pain & eau, *cibus esuriales* enfin. De-là vient sans doute que les pauvres artisans, laboureurs qui n'ont autre chose dans leurs plus splendides repas, sont plus lubriques que les.... La raison pour laquelle les villes maritimes sont si peuplées c'est qu'on y mange du poisson, & que *Veneris exercitium* &c..... O physique de B. & de M! Que de merveilles vont jaillir de votre sein pour la conservation & la purification du genre humain!.... Mais non, je m'abuse étrangement. Puisque la voluptueuse digestion du poisson a si bien peuplé les villes maritimes, l'horreur que les Rs. Ps. témoignent de cette prolifique nourriture, tend visiblement à la dépopulation: de manière qu'il arrivera peut-être un jour que les hommes cesseront d'être, pour n'avoir pas mangé assez de Stockfisch.

*jubebat necessitas, nullo Pontifice romano, nullo interveniente Concilio.* Continuons à lire & admirons la bonne foi des gens qui font un tel usage de l'érudition. *Quippe cum acerbitas persecutionum nec cum sede Petri communicare concilia ferè fineret, nec episcopos alios adiri, nec concilia celebrari.* On voit que c'est une véritable épique, (*epikia*) ou interprétation de la volonté du supérieur, quand on ne peut recourir à lui. Poursuivons. *Episcopis visum est ut ad illa (concilia) referretur pro dispensationibus ponderandis; 1<sup>o</sup>. NEC ENIM SOLVI LEGES POSSE NISI EA AUTHORITATE, QUAE ET CONDI. 2<sup>o</sup>. Brevi ruituram canonum disciplinam, si quot episcopi, tot essent ejus solvendæ authores, ubi singulis adlubesceret. 3<sup>o</sup>. Optari magis posse, quàm sperari, ut ea tota & sapientiæ luce, & vigoris constantiâ instructus sit quisque episcopus, quanta desideratur, ut providè semper dispensetur & sobriè.* Sommaire exact, dernier & parfait résultat de tout ce que j'ai disserté sur cette matière \*. Et c'est cependant là l'auteur dont s'appuient les gens qui ont païé mes raisons de tant d'injures! . . . Peut-être se trouvera-t-il des lecteurs qui jugeront que cela passè toutes les bornes de la décence; mais malheur à eux s'ils osent s'en expliquer! Ce seront des *homunciones, pestes humanitatis, malignosi artifices, malevoli, scribilitores &c.* Car quiconque n'est pas de l'avis de ces irrésistibles théologiens, est exactement tout cela; & s'il regimbe contre ces attributs, il

\* 15 Sept.  
1785, p. 101.

en effuiera bien d'autres ; car le grand *vocabulaire* des gens de M. n'est point épuisé, & il ne peut l'être, comme dit Ammian Marcellin, tandis qu'ils manqueront de bonnes raisons & de satisfaisantes réponses. *Cum ad inopiam venerint allegationum, ad effrenatam desleclunt conviciandi licentiam.* (a)

*Œuvres choisies de Bossuet, dédiées à Mgr. l'archevêque de Bordeaux ; par Mr. l'abbé de Sauvigny. A Nismes, chez Beaume ; à Paris, chez Guillot, 1785. 8 vol. in-8°. dont 4 paroissent. Prix 28 liv.*

ON ne peut qu'applaudir à cette nouvelle édition des Œuvres du célèbre évêque de Meaux, ne fût-ce que parce qu'elle achevera d'anéantir celle que D. de Foris vient de publier dans le dessein de faire de cet illustre prélat un sectaire odieux, un homme d'intrigue & de parti ; & qui pour cette raison a été si justement désapprouvée par le clergé de France \*. L'on ne peut aussi que louer l'abbé de Sauvigny d'avoir fait dans cette riche moisson une espèce de triage. Quelque

\* 1 Juin  
1785, p. 195.

(a) Réflexion sur la richesse & l'abondance des injures, armes favorites de tous les hommes de parti, de secte, de système, asservis à la triste manie d'un égoïsme irritable & dangereux, 15 Avril 1776, p. 563. — 15 Août 1781, p. 560.

respect que l'on doit au plus beau génie peut-être que la France ait produit, il faut cependant convenir que ses productions ne font pas toutes du même intérêt pour un très-grand nombre de lecteurs, sur-tout dans le tems présent. C'est donc une entreprise également utile, nous osons le dire, & bien entendue, que de donner les *Œuvres choisies* de Bossuet. On n'a pas cru devoir s'attacher à la forme ordinaire de ces sortes de compilations dont on étoit accablé il y a quelques années, sous le titre d'*Esprit* de tel ou tel auteur; recueils, pour l'ordinaire, assez mal digérés, dans lesquels on se proposoit de rassembler les traits les plus frappans: ici on donne en entier les *chefs-d'œuvre* du grand évêque de Meaux, & " on retranche de ses  
 „ ouvrages ce qu'ils offrent de moins intéres-  
 „ sant, pour les resserrer, sans jamais altérer  
 „ la liaison, l'ordre & l'enchaînement des  
 „ idées; & ces retranchemens ont été jugés  
 „ nécessaires pour admettre, dans la collection,  
 „ un plus grand nombre d'écrits de cet illustre prélat. „

M<sup>r</sup>. l'abbé de Sauvigny qui s'est chargé de ce travail important, expose d'abord son plan dans la *préface*, où l'on trouve un catalogue raisonné des ouvrages de Bossuet: il donne ensuite la vie de ce grand homme. Ces morceaux prouvent que M<sup>r</sup>. l'abbé de Sauvigny s'est pénétré de l'esprit de son auteur, & qu'il fait fort bien apprécier ses ouvrages. Il en donne des précis très-justes, & il seroit difficile d'en mieux exprimer l'esprit & le

but en moins de paroles. Voici, par exemple, l'idée qu'il trace de l'*Histoire des variations*. " On se tromperoit beaucoup, si  
 „ l'on n'avoit conçu de cette Histoire que  
 „ l'idée d'une simple narration de différen-  
 „ tes erreurs dans lesquelles sont tombés suc-  
 „ cessivement tous les chefs des communions  
 „ protestantes. Elles en renferment également  
 „ la discussion souvent approfondie, avec  
 „ une réfutation toujours victorieuse, sans  
 „ que jamais la marche de l'historien paroisse  
 „ se embarrassée dans les innombrables dé-  
 „ tours de cet immense labyrinthe. Au reste,  
 „ pour sentir à la fois le mérite & la diffi-  
 „ culté prodigieuse de cet excellent écrit,  
 „ il suffit de jeter les yeux sur la préface  
 „ que Bossuet a mise à la tête de son *Histoire*,  
 „ & qui en offre la meilleure analyse. „

En parlant de l'*Exposition de la Doctrine Catholique*, M<sup>r</sup>. de S. s'étend assez au long sur la plaisante anecdote du docteur Wake qui publia à Londres que Bossuet lui-même avoit varié dans la foi, puisqu'il avoit fait des corrections dans le manuscrit de cet ouvrage (a); reproche tout-à-fait extravagant

---

(a) Et quand Bossuet auroit varié dans sa doctrine, la croïance constante & uniforme des Catholiques en est-elle moins incontestablement démontrée dans son livre, & moins exposée à l'examen de tous les siècles & de toutes les nations? Et les *variations* des Protestans en sont-elles moins évidentes & moins avouées par eux-mêmes? Ce que c'est que l'esprit de secte! La vérité, la justice, l'honnêteté & la logique en sont les victimes certaines & inséparables.

travagant qui prouve à quoi sont réduits des gens d'ailleurs instruits, qui cherchent des raisons quelconques pour justifier leur schisme & se tenir éloignés de la grande & commune Mere des Chrétiens fideles.



*Dictionnaire grammatical de la langue françoise &c. Nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée.* A Paris, chez Vincent; à Liege, chez Demazeau & Lemarié 1786. 2 vol. in-8°. Prix 12 liv.

C'Est incontestablement un des meilleurs ouvrages que nous aïons sur la langue françoise; indispensablement nécessaire à ceux qui veulent écrire correctement & lever les doutes que présente à chaque instant une langue étrangement inconséquente & fantastique, à ceux même qui la savent le mieux.

— On appelle ce *Dictionnaire grammatical*, parce qu'il regarde moins les mots que les constructions & l'ensemble du langage.

— Cette *nouvelle édition* n'est ni revue, ni corrigée, ni augmentée, quoique le titre le porte; cela étoit bien vrai pour l'édition de 1768, mais cela cesse de l'être pour celle de 1786.





*Nouveau Manuel d'Épictète, extrait des Commentaires d'Arrien, & nouvellement traduit du grec en françois. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur. 1784.*

Cette traduction nouvelle n'est réellement qu'un plagiat mal déguisé, fait à M<sup>r</sup>. Dacier, comme vient de le prouver un savant en mettant en parallèle les deux traductions (a). Le même critique apprécie avec

---

(a) On a vu depuis peu un autre exemple d'une pareille subtilité, dans l'*Histoire des animaux* d'Aristote, prétendument traduite du grec en françois, par un Mr. C; & réellement faite sur la traduction latine de Scaliger. Mr. C. voulant se défendre de ce reproche par une lettre insérée dans un ouvrage périodique, l'a pleinement confirmé par la foiblesse, l'embarras & la verbofite de son apologie. Tel est l'état de notre littérature: nos Grecs & nos Latins, font à peine des François assez instruits pour découvrir quelque objet de plagiat & de pillage. — Enfin ce qui passe en quelque sorte l'imagination, c'est qu'on nous donne des ouvrages du siècle passé & même de ce siècle, comme des choses parfaitement nouvelles. Qui croiroit, si on ne connoissoit pas les Lycées & les Musées du jour, qu'un Mr. Dwal, anglois, a osé lire dans celui de Paris, une fable de la Motte, en la désignant pitoïablement, & que tout le monde l'a admiré. Sans l'indiscrète remarque des auteurs de l'*Année littéraire*, on n'eût point douté que ce ne fût l'ouvrage de celui qui l'a lu comme tel au Musée, & dont après tout on pouvoit bien dire:

*Sed malè cum recitas, incipit esse tuus.*

Ann. litt.  
1785. n<sup>o</sup>. 38.  
p. 207.

justesse le fonds de ce vieux ouvrage qu'on affecte de reproduire sous toutes les formes. „ Quant à cette philosophie indépendante des „ Stoïciens, ce n'étoit qu'un systéme d'égoïsme. Il desséchoit le cœur ou l'endurcissoit. Il „ ne pouvoit avoir beaucoup de profélytes qu'à „ la cour des tyrans qui gouvernoient alors „ l'univers, & dans la ville qui leur servoit „ de repaire. Il falloit nécessairement s'étourdir, par de belles & froides maximes, sur les maux dont on étoit sans cesse menacé. „ Telle fut la véritable cause des progrès du „ stoïcisme à Rome, & ce qui nous a procuré un plus grand nombre d'écrits de ses „ partisans, que de toutes les autres sectes de „ la philosophie ancienne. „ (a)



L'Écriture est le mot de la dernière énigme, & Moulin celui de la charade.

*A* Idé du feu l'on me produit,  
Et par le feu l'on me détruit.  
Le même jour voit la fleur la plus belle  
Eclorre & mourir :  
La même nuit me voit, comme elle,  
Briller & périr.



CHARADE.

*O*N voyage avec mon premier,  
On descend avec mon dernier,  
Et l'on n'est point bâti, si l'on n'a mon entier.

(b) 1 Mars 1784, p. 343. — 15 Mars 1784, p. 419.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 19 Février). La Porte continue toujours de faire des changemens dans son ministère : notre ancien Raschid Mehmed Effendi, connu pour avoir rétabli ici l'imprimerie, laquelle fut cependant oubliée peu après la déposition de ce restaurateur, vient de rentrer en grace & d'être nommé begliktschi ou directeur de la chancellerie, poste qu'il avoit rempli ci-devant avec beaucoup de distinction. Le musti ou chef des gens de la loi, élevé depuis peu à cette dignité, en a été demis, pour être remplacé par un certain Zade-Effendi, ci-devant kadileskier ou président du conseil militaire en Natolie. On remarque, comme une chose singulière, que pendant le cours de l'année, cinq musti ont été déposés successivement. La place vacante de kadileskier va être remplie par le stambol-effendi ou chef directeur de la police de Constantinople ; un nommé Aschir Effendi succède à ce dernier. Le hekim-baschi ou premier médecin de la cour, qui est censé aggregé aux gens de la loi, a été disgracié & relégué à Brouffe. Le reis-effendi a dû choisir l'île de Stanchio pour le lieu de son exil ; mais Schahin-Aly-bacha,

II. Part. Q q

qui vient d'être dépouillé du grand-visiriat, & trouvé moïen de regagner les bonnes grâces de son Souverain, qui a bien voulu rendre l'honneur des 3 queues à ce ministre disgracié & le nommer gouverneur d'Ismaïl; il est chargé de faire réparer les fortifications de cette place; & afin qu'il ait des revenus suffisans pour lui & sa famille, Sa H. lui a aussi conféré le gouvernement de Salonique; en prenant congé du Grand-Seigneur, il en a reçu en outre plusieurs présens très-considérables. Il est faux que le nouveau grand-visir Jussuph-bacha ait refusé ce poste, comme l'ont dit les papiers publics; ce ministre est attendu d'un moment à l'autre de la Morée en cette capitale.

L'Impératrice de Russie ne voulant pas hazarder une guerre ouverte avec les Tartares, retranchés dans les montagnes du Caucase, & formidables par leur nombre, paroît exiger que la Porte se joigne à elle, pour faire de concert la guerre à des peuples qui agissent visiblement en faveur de l'empire du Croissant. On assure que le ministre russe auprès de la Porte, insiste fortement pour qu'au moins le gouvernement refuse absolument tout asile aux Tartares qui, aïant commis des hostilités contre les Géorgiens, se retireroient sur les terres de la domination du Grand-Seigneur, & qu'il leur en défende rigoureusement l'entrée. L'internonce de Vienne, paroît appuier, comme à l'ordinaire, les démarches du ministre de Russie; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que l'internonce

15. *Avril 1786.*

589

nonce met beaucoup plus de modération & moins de feu dans ses sollicitations en faveur de la Russie. La cour de Vienne qui se promet avec raison de grands avantages de la libre navigation de la Mer-noire, demanda au divan sur le ton le plus menaçant qu'elle fût accordée à la Russie; elle prit le même ton lors de la cession de la Crimée; mais comme il est très-apparent que la protection que la Russie accorde aux Princes de Georgie, finira par l'acquisition de cette belle province, peut-être la cour de Vienne commence-t-elle à s'appercevoir, qu'elle ne doit pas tout-à-fait se prêter aux vues d'aggrandissement d'une Puissance qui pourroit dans la suite, devenir trop formidable pour la Maison d'Autriche. On prévoit qu'il ne se décidera rien d'important dans le conseil; qu'après l'arrivée du nouveau grand-visir.

ALGER (*le 16 Janvier*). La paix est enfin conclue entre notre régence & la cour de Madrid: le Dey, comme nous l'avons dit, avoit d'abord insisté, que cette dernière lui fournît en nature les munitions de guerre & navales, qu'il avoit demandées: mais le comte d'Expilly ayant persisté dans ses refus à cet égard, & ayant déclaré, que Sa M. Catholique ne se détermineroit jamais qu'à en payer la valeur en especes, le Dey a enfin consenti à signer le traité. L'on va travailler à présent à finir également les négociations, entamées avec Leurs Maj. Très-Fidele & Sicilienne. En attendant la flottille de 12 corsaires, sortie il y a quelque tems, vient déjà d'envoier

ici deux prises, qu'elle a faites sur les Napolitains.

## R U S S I E.

**PETERSBOURG (le 3 Mars).** A l'occasion du baptême de la princesse dont la Grande-Duchesse vient d'accoucher, l'Impératrice a créé, chevalier de l'Ordre de St. André, le comte d'Anhalt, lieutenant-général & aide-de-camp-général de Sa M. I. : chevaliers de l'Ordre de St. Alexandre-Newsky, le prince Wolchonsky, lieutenant-général; M<sup>r</sup>. de Potemkin, commissaire-général de guerre; ainsi que les conseillers privés Mrs de Strekalof & de Sawadofsky: chevaliers de l'Ordre de St. Wolodimir de la 2<sup>e</sup>. classe, M<sup>r</sup>. de Wolkoff, major-général & gouverneur de Rafan; de Kanownitzin, major-général & gouverneur de Pétersbourg; ainsi que quelques chevaliers des autres classes inférieures. — Le même jour fut publiée la grande promotion que Sa M. I. a faite dans les départemens tant civil que militaire, & en vertu de laquelle le comte Rafumofsky, major-général & envoyé accrédité à la cour de Dannemarck a été élevé à la dignité de conseiller-privé; & Mrs. de Marckoff, envoyé résident à Stockholm, & le baron de Krudener qui va passer en qualité de ministre plénipotentiaire à la cour de Munich, ont été nommés conseillers d'état actuels &c. Dans le département militaire, les brigadiers Mrs. Georges de Schewitz, Etienne d'Apraxin, le

15. Avril 1786.

591

prince Boris Schachewskoi, Etienne de Maximovitch, Ivan<sup>e</sup> de Boltyn, & Alexandre de Jermoloff ont été élevés au grade de major-général &c.

Rien de certain encore sur le voiage de l'Impératrice à Cherfon. On disoit il y a quelques semaines, qu'il ne se feroit qu'au printems de 1787; on débite aujourd'hui que ce voiage tant annoncé aura lieu cette année; mais on n'ose en fixer l'époque. On fait courir le bruit que l'Empereur se trouvera non-seulement à Cherfon avec l'Impératrice, mais aussi que ce Monarque accompagnera notre Souveraine lors de son retour à Pétersbourg: déjà l'on assigne pour résidence à l'Empereur le palais de marbre, que Sa M. occuperoit pendant son séjour en cette capitale.

Depuis l'arrivée du colonel Tamara, qui est venu ici des frontieres de la Perse, accompagné d'un envoyé du Kan de Derbent, on n'apprend rien de cette contrée de l'Asie. On ne peut rien découvrir avec certitude, de l'objet de la commission envoyée de la part de ce même Kan. — Les symptômes de révolte dans le gouvernement d'Orenbourg, où les Tartares sont sous les armes, ne se font pas dissiper; ces troubles deviennent tous les jours plus sérieux. On assure que le lieutenant-général, baron d'Igelström, qui commande dans ce gouvernement, n'a pas osé s'en absenter; on l'attendoit ici depuis plusieurs semaines; il a écrit pour demander du renfort; on va lui envoyer trois régimens, l'un des trois sera tiré de la Livonie. —

Q q 3 Quant

Quant au différent de cette cour avec l'Empereur de la Chine, il ne transpire rien sur quoi l'on puisse faire quelque fond. L'officier russe, dépêché à Pekin, pour y porter des propositions d'accommodement, n'en est pas encore de retour; ainsi on ne peut savoir où en est la négociation. La principale demande, que notre cour fait à l'Empereur de la Chine, consiste dans la cession d'un certain district, ou d'une île, dont le premier seroit situé sur les bords de la rivière d'Amour, & la seconde, dans le golfe formé par cette rivière, avec la libre navigation pour le commerce du Nord de la Sibérie sur les frontières de la Chine, soit en importation, soit en exportation le long du même fleuve.

### P O L O G N E.

CRACOVIE (le 18 Mars). Le 27 du mois dernier, nous avons senti un tremblement de terre, qui a duré deux secondes; il n'a causé ici aucun dommage. Les habitans des villes voisines se sont la plupart retirés à la campagne. Le palais de Klebow, à 7 milles de Cracovie, a reçu tant de crevasses qu'on l'a dû évacuer. Ce tremblement s'est étendu jusqu'à Radom. On fait dans nos églises des prières publiques pour détourner les suites funestes de ce fléau. — Dans quelques contrées de ce pais, la disette, sur-tout en grains, y est si considérable que les habitans sont obligés de chercher sous la neige la racine & les tiges du maïs, pour

15. *Avril 1786.*

593

les faire moudre & en faire du pain; ce qui donne une si mauvaise nourriture qu'elle occasionne beaucoup de maladies.

## E S P A G N E.

**MADRID** (*le 10 Mars*). Les lettres que nous recevons, soit directement de Lisbonne, soit du port de Cadix, moderent les regrets qu'avoit causés la perte du vaisseau le St. Pedro d'Alcantara: celle des hommes, qui ont péri au naufrage, est irréparable; mais le vaisseau fera, à ce que l'on espere, sauvé en entier. Il n'est plus qu'à trois brasses d'eau, & lié de maniere avec des madriers, qu'aucun effort des vagues n'est capable de le déranger, encore moins de le disperfer. Si l'on n'a pas tenté de le retirer sur le champ, c'est que le tems étoit trop froid, pour permettre aux plongeurs de rester dans la mer le tems nécessaire à cette opération difficile. Le plus habile d'entre eux, qui est venu de Cadix, est sans inquiétude à cet égard. Ainsi le Roi & le commerce n'éprouveront aucune perte sensible. La plus réelle sera pour ceux, qui faisoient venir en contrebande des piastras ou des marchandises, qu'ils se garderont bien de réclamer.

Le traité définitif entre la France & le Portugal est enfin conclu & arrêté par la médiation de Sa Majesté Catholique. On n'en connoît pas encore les articles; mais on fait positivement, que tous les différens élevés sur la côte d'Afrique, entre les François &

les Portugais, sont terminés ; les deux cours ont pris des arrangemens efficaces, pour qu'à l'avenir, il ne s'éleve plus entre elles des discussions capables à refroidir l'harmonie & la bonne intelligence qui subsiste & qui naturellement doit subsister entre elles.

A la distance de 10 milles du nouveau village de Huaxuquiglia dans le Mexique on vient de découvrir plusieurs veines de fer vierge, très-malléable, & qui n'est nullement inférieur à celui de Mondragon en Biscaye, qui passe pour le meilleur de l'Espagne. On a déjà extrait de cette mine un grand nombre de morceaux de fer du poids de 20 à 30 quintaux. Les anciens habitans de l'Amérique se trompoient lourdement en croiant que leurs contrées ne receloient aucune mine de ce métal, puisque les Espagnols en ont trouvé depuis dans toutes les provinces qu'ils ont conquises.

CADIX (le 1 Mars). Les négocians françois, établis dans cette ville, ont reçu une mortification de l'administrateur des rentes roiales, qui a jetté parmi eux la plus grande consternation. Au moment qu'ils s'y attendoient le moins, plus de douze maisons françoises reçurent ordre de se rendre sur le champ à Seville, sans qu'il fût spécifié pourquoi ; mais seulement pour y répondre judiciairement à certaines questions qui leur y seroient faites. Sur cet ordre absolu, les négocians françois s'assemblerent, & admirèrent même dans leur assemblée quelques maisons espagnoles, pour aviser aux moyens à prendre dans cette fâcheuse

15. *Avril* 1786.

595

cheuse circonstance. Il fut résolu de faire partir deux couriers, l'un pour l'ambassadeur de France à Madrid, & l'autre pour Paris, avec une lettre à M<sup>r</sup>. le maréchal de Castries. Depuis il est arrivé un ordre à Cadix, qui met au néant les ordres de M<sup>r</sup>. l'administrateur & les rend sans effet. On soupçonne qu'un envoi de trois millions de piafres à Lisbonne, auquel ces négocians françois avoient eu part, a été la cause de cette rigueur, exercée par l'administrateur général.

### P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 1 Mars*). On fait aujourd'hui avec certitude, que cent soixante hommes de l'équipage du vaisseau espagnol, le St. Pierre d'Alcantara, ont malheureusement péri lors du naufrage de ce navire; trois cents dix hommes ont été sauvés: le commandant du vaisseau, M<sup>r</sup>. le brigadier Don Manuel de Eguia, n'a pas péri, mais il est très-dangereusement malade. Ce navire s'est brisé, la nuit du 2 Février, entre onze heures & minuit, sur la côte près de Paniche, à 12 milles de Lisbonne. La charge de ce navire consistoit en sept millions six cents trente mille piafres fortes, dont jusqu'à présent on n'a retiré de l'eau que trois caissons, renfermant chacun trois mille piafres; treize mille quintaux de cuivre; 862 caisses de guina; 71 dito, des productions du Perou, pour le cabinet d'histoire naturelle; six caissons de baume pour le Roi d'Espagne;

no dito de plantes pour le jardin de botanique, & trois furons de laine de Vigogne. On travaille avec succès à sauver cette riche cargaison.

### S U E D E.

STOCKHOLM ( *le 18 Mars* ). On ne comprend pas ici, comment certains nouvelles étrangers ont pu répandre le bruit d'une oppignoration ou d'une vente de la Poméranie suédoise. Ils devoient bien savoir que ce pais-là n'est pas à vendre, & qu'il ne s'en est aussi jamais présenté un acheteur : mais ce que nous trouvons encore de plus surprenant, c'est qu'on n'a pas balancé de dire, " que la Reine Ulrique-Eléonore de Suede avoit flétri son regne & sa mémoire, en vendant au Roi de Prusse une partie de la Poméranie & la ville de Stettin ". Il est connu, que le Czar Pierre I faisant la guerre à Charles XII Roi de Suede, prit la ville de Stettin après un siege fort meurtrier, & qu'il la remit en séquestre au Roi de Prusse, qui lui paia 400,000 écus pour les fraix du siege. Après que Charles XII fut revenu de Bender, la guerre s'alluma entre la Suede & la Prusse; & le Roi de Prusse conquit, avec l'aide des Rois de Pologne & de Dannemarck, le reste de la Poméranie-suédoise & la ville de Stralsund. Le Roi Charles XII aiant été tué au siege de Fridrichshall, sa sœur Ulrique-Eléonore, qui lui succéda, pour se débarrasser d'une guerre ruineuse, dont elle ne voioit aucune

15. *Avril* 1786.

597

issuë, fit en 1720 la paix de Stockholm avec le Roi de Prusse, par laquelle elle lui céda la ville de Stettin avec le district de la Poméranie entre les rivières de l'Oder & de la Péene: mais le Roi de Prusse lui rendit la ville de Stralsund avec la Poméranie-suédoise d'à présent & lui paia pour la cession de la ville de Stettin & de son district la somme de deux millions de rixdalers; de sorte qu'il a en effet racheté pour deux millions 400,000 écus, & par une guerre de cinq ans, le médiocre district de Stettin, qui dès-lors ne rapportoit pas 100,000 écus. Ces véritables circonstances font voir, que c'est très-à-tort qu'on prétend flétrir la mémoire de la Reine Ulrique-Eléonore de Suede par la cession forcée du duché de Stettin, qu'on ne peut appeller une vente que d'une manière impropre, & qui étoit du moins aussi avantageuse que nécessaire à la Suede.

## I T A L I E.

ROME (*le 16 Mars*). Une ordonnance, publiée ici depuis peu, défend aux personnes du sexe de paroître dans les églises un chapeau sur la tête; celles qui y contreviendront, seront chassées par force du temple du Seigneur. — M<sup>r</sup>. Joseph Lavadier vient de fondre une cloche pour l'église du Vatican qui pese 28 mille livres. — Mgr. Pacca, destiné pour la nonciature de Cologne, est malade d'une maladie de langueur, qui fait craindre pour ses jours.

Depuis

Depuis le consistoire du 13 Février, toutes les conversations ne roulent ici que sur la résolution, qui y a été prise à l'égard du cardinal de Rohan, & au sujet de laquelle voici quelques détails ultérieurs. Cette résolution n'a pas été fondée sur le délit d'escroquerie relativement au fameux collier, dont le cardinal est accusé. Le St. Siege n'ayant aucune connoissance légale du fait, ni des preuves qui pourroient servir à le constater, ce délit n'a pu entrer en considération; & l'on n'a pu prendre le parti de retrancher d'abord le prince de Rohan du nombre des membres du Sacré-College. La faute, qui a servi de motif aux procédés du consistoire, c'est que, le Roi Très-Chrétien ayant laissé au cardinal, son grand-aumônier, le choix de ses juges, il a choisi le parlement de Paris, qu'on regarde ici comme incompetent à son égard, au lieu de recourir au St. Siege, qui selon le droit canon & les concordats, faits avec la France, doit connoître du délit d'un cardinal. Le Pape écrivit à Sa M. Très-Chrétienne plusieurs lettres, pour que cette atteinte, portée aux droits de la cour romaine, fût réparée: mais, quoique les réponses de Sa M. Très-Chrétienne fussent remplies de respect pour l'autorité pontificale & pour les prérogatives de la pourpre, le résultat néanmoins en est, que toutes les démarches du St. Pere ont été infructueuses. Informé enfin, que le parlement de Paris continuoit la procédure, & que, sur les indices accumulés contre M<sup>r</sup>. de Rohan, il avoit

15. Avril 1786.

599

déjà porté un décret de prise-de-corps contre lui, le Pontife n'a pu le considérer que *comme violateur des sermens, qu'il a faits lors de sa promotion au cardinalat, comme co-opérateur à la violation des Concordats, & comme déserteur de l'Eglise.* En conséquence Sa Sainteté a cru, qu'elle devoit soumettre au jugement d'un consistoire une conduite aussi contraire aux statuts canoniques. Les cardinaux présens approuverent unanimement les vues & les sentimens du St. Pere.

TURIN (le 15 Mars). Notre auguste Monarque a ordonné de travailler sans relâche à remettre dans le meilleur état possible toutes les places frontieres, sur-tout celles qui regardent l'Italie; telles que Tortonne, Valence & la citadelle d'Alexandrie de la Paille. On remarque en général de grands mouvemens, mais on ne peut en savoir la cause, ni les motifs.

VENISE (le 16 Mars). Des lettres de l'isle de Corfou, en date du 5 Février, nous donnent la fâcheuse nouvelle d'un tremblement de terre qui se seroit fait sentir vivement dans cette isle. La secousse a causé des dégâts considérables à la campagne & détruit une partie de la ville. Il a péri sous les décombres des édifices 120 personnes; mais le nombre des blessés est encore plus grand. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le gouverneur a pu s'échapper, lui, sa famille & ses domestiques, dans une chaloupe. L'hôtel du gouvernement a été englouti. On apprend que ce tremblement de terre s'étoit

fait sentir aussi aux îles de St. Maurice & d'Argos ; il doit y avoir causé de grands dommages, mais on n'en a pas encore une relation circonstanciée.

Selon quelques avis, le bachâ de Scutari s'est replié avec ses troupes sur la province d'Albanie ; le sénat se hâte de faire passer de ce côté les munitions & les forces nécessaires pour repousser ce rébelle, qui probablement vise à tenter de nouvelles hostilités sur les frontières de la république.

NAPLES ( le 15 Mars ). Les évêques du royaume, voyant avec déplaisir qu'aussi-tôt après leur mort, il étoit d'usage que l'administration du mont, appelé *Frumentario*, s'emparât de toute leur succession mobilière, quelques-uns avoient projeté d'offrir pendant leur vie une certaine compensation pour se dispenser de cette charge ; en conséquence quatre évêques furent nommés pour convenir à cet égard d'un plan favorable. Aujourd'hui le corps épiscopal vient de proposer que tous les évêques du royaume soient taxés à payer chaque année deux pour cent de leurs revenus pour former une somme annuelle de 50 mille ducats, équivalente à celle que le susdit mont retiroit tous les ans de la succession des évêques qui venoient à mourir. On ignore encore si cette proposition sera acceptée. —

Il vient de paroître ici un livre qu'on dit être très-bien écrit ; il a pour titre : *Les plaintes des veuves*. Cette brochure contient sept remontrances : la première au Pape, la seconde au Roi, la troisième à la Reine, la

15. *Avril* 1786.

601

quatrième aux secretares d'état, la cinquième aux confesseurs de L. M, la sixième aux prélats du royaume, & la septième à l'avocat de la couronne. Les veuves en question sont différentes églises, dont, pendant les différens qui subsistent toujours entre le St. Siege & notre cour, un grand nombre se trouve destitué de pasteurs, au grand détriment du peuple.

Il s'est commis ici depuis peu un attentat bien atroce; voici le fait: le fils du marquis de Civita avoit résolu d'épouser une Demoiselle d'une naissance inférieure à la sienne. Mr. le marquis, qui n'a de successeur que ce fils unique, & qui souhaitoit lui donner pour compagne une Dame d'un rang plus proportionné au sien, n'oublia rien pour empêcher ce mariage; le fils craignant enfin d'être forcé de renoncer à ses premiers engagements, conçut l'exécrable dessein de se défaire de celui qui s'y opposoit. Il saisit, d'accord avec un des valets de la maison, le moment où le marquis soupoit avec un de ses amis, pour empoisonner une bouteille, dont il buvoit ordinairement un verre après le repas: en effet le pere s'étant fait apporter son flacon de vin, comme de coutume, en goûta, mais ne put l'avalier, parce qu'il lui trouva un goût extraordinaire. L'ami l'essaya à son tour; à peine en eut-il avalé quelques gouttes, qu'il se sentit dévorer les entrailles. On envoie chercher un médecin, tandis que le pere ordonne de ne laisser sortir; qui que ce soit, de son palais, en attendant que la Junte contre les empoisonneurs fût informée de cet attentat. Le fils prévoyant qu'il ne manqueroit pas d'être découvert, barricade la porte de sa chambre & s'échappe avec son complice, par le moyen d'une corde attachée à la fenêtre. On est à leur poursuite; l'ami du marquis se trouve toujours dans un état qui fait craindre pour sa vie.

## ANGLETERRE.

**LONDRES** (le 26 Mars). M<sup>r</sup>. Thomas Jefferson, ministre des Etats-unis de l'Amérique à la cour de France, se trouve ici depuis quelques jours : il a été présenté au Roi par M<sup>r</sup>. Jean Adams. On pense, que ce ministre est venu, pour travailler de concert au traité de commerce entre la Grande-Bretagne & l'Amérique-unie. M<sup>r</sup>. Etienne Sayre, qu'on dit avoir été chargé d'une commission de la part du congrès en Espagne, est aussi arrivé en cette capitale.

L'examen de la conduite de M<sup>r</sup>. l'ancien gouverneur Hastings, & les suites qu'entraîne cette dénonciation, continuent à faire l'objet des débats du parlement. Le 17 de ce mois M<sup>r</sup>. Fox fit lire dans les communes trois résolutions de la chambre de l'an 1782, relativement à la conduite des administrateurs de la compagnie dans l'Inde. D'après ces résolutions, où il leur est interdit de se mêler des querelles des princes du pais, & de contracter de nouveaux engagemens avec les Puissances de l'Inde. M<sup>r</sup>. Fox fit un long discours, pour prouver, que M<sup>r</sup>. Hastings avoit été réfractaire à ces arrêtés : il représenta sa conduite comme une tache ineffaçable pour l'honneur britannique, une atteinte portée aux droits des gens, & une violation punissable d'une loi positive : il lut divers passages d'une lettre du major Browne, où il étoit parlé d'engagemens contractés avec  
Shah-Allum,

Shah-Allum, Empereur du Mogol, & observa ensuite, que ce Prince avoit été lâchement trahi & abandonné, de maniere à devoir tomber entre les mains de ses plus redoutables ennemis. Cette perfidie étoit d'autant plus atroce, que cet Empereur avoit préféré l'alliance britannique à celle des autres nations; qu'il avoit refusé l'assistance des François, quoiqu'il y fût pressé par les intrigues & les négociations du comte de Bussy & de Tippoo-Saïb, qui lui avoient offert des secours pécuniaires contre ses ennemis naturels & publics. Le major Browne, qui avoit été agent à la cour de Deli, avoit entretenu une correspondance régulière avec l'ancien gouverneur Hastings. Après avoir observé, que Mouchad - Doulah étoit ou mort ou banni; qu'Aphrazead-Cawn étoit décédé; & que le Mogol étoit entre les mains des Marattes, il finit par proposer, qu'il fût remis à la chambre un extrait des délibérations au Bengale du 20 Janvier 1782, jusqu'au 30 Décembre 1783. Mrs. Francis & Sheridan appuierent vivement cette motion. Mais M<sup>r</sup>. le chancelier Pitt y opposa les plus fortes objections: il déclara d'abord, que les papiers en question ne pouvoient fournir aucun titre d'accusation contre M<sup>r</sup>. Hastings; que le major Browne n'avoit eu de cet ancien gouverneur aucune autorisation pour former un traité d'alliance avec Shah-Allum; & que d'ailleurs on ne voioit pas qu'un tel traité eût jamais été conclu. Il étoit dangereux de publier une correspondance, dont les Fran-

çois pourroient tirer parti, pour avancer leurs intérêts dans l'Inde. M<sup>r</sup>. Sheridan montra son étonnement sur le mystere, que l'on faisoit des papiers en question. La doctrine du secret étoit une idée nouvelle dans les affaires de la compagnie : elle étoit directement contraire aux stipulations, par lesquelles elle tenoit sa charte d'octroi, où il étoit expressément déclaré, qu'il ne devoit y avoir autre mystere dans aucune de ses opérations. Lorsque la conduite du lord Clive avoit été examinée, on n'avoit opposé aucune obligation de secret, quoique l'affaire contint une immense variété de négociations, tant publiques que particulieres. Le major Scott aiant alors pris la défense de M<sup>r</sup>. Hastings, la motion de M<sup>r</sup>. Fox fut rejetée à la pluralité de 140 contre 73 voix.

Sir Adam Fergusson, l'un des représentans de la ville d'Edimbourg à la chambre des communes, a reçu de ses constituans une requête, qu'il doit présenter au parlement, & dont l'objet est d'obtenir un bill qui autorise les lord-prévôt, magistrats & conseil de la ville à prendre certaines mesures pour le soulagement des pauvres. " On sollicite de  
 „ tous côtés, dit à cette occasion un de nos  
 „ périodistes, la révision des loix faites en  
 „ faveur des pauvres. Il y a trois siecles  
 „ qu'on ne levoit pas un seul schelling pour  
 „ leur soulagement; les secours qu'on leur  
 „ donnoit, étoient tous fournis par les biens  
 „ du clergé. Ces biens, lorsqu'ils eurent été  
 „ saisis par la couronne & donnés ensuite à

» des favoris de cour, restèrent bien grévés  
 » de la charge des aumônes, mais par degrés  
 » les propriétaires s'en débarrassèrent, & les  
 » pauvres étant restés sans ressources, il a  
 » fallu mettre un fardeau à la nation pour  
 » leur en procurer. „ (a)

Le fameux diamant que le colonel Owen

(a) Excellente confirmation de ce que nous  
 avons dit dans le Journal du 1 Mai 1782, p. 10.

— Embarras d'Elisabeth *ibid.* & 1 Oct. 1783,  
 p. 229. —

« Il est très-douteux (dit un  
 » écrivain aujourd'hui fort accrédité à la  
 » cour de Vienne & jouissant des bienfaits de  
 » Sa M. I. \*) que cette opération fût aussi  
 » avantageuse qu'on le croit communément.  
 » Sans se perdre dans une théorie qui paroît  
 » trop toujours susceptible de discussion, on  
 » n'a qu'à voir le fruit qu'en a tiré le Néron  
 » de l'Angleterre, ce montre scrupuleux qui  
 » affaffinoit avec la loi, & transformoit ses  
 » parlemens en bourreaux de ses propres fem-  
 » mes. Chargé de richesses ecclésiastiques, il  
 » ne s'en trouva que plus pauvre. Deux ans  
 » après ces rapines, il fut obligé de faire  
 » banqueroute : & son pere en mourant lui  
 » avoit laissé presque autant de trésors que son  
 » avidité en vola depuis à ses églises. . . . .  
 » Il n'est pas nécessaire de chercher dans l'in-  
 » tervention divine la cause de cette contra-  
 » rité apparente : il est assez naturel qu'une  
 » opulence subite & imprévue irrite les pas-  
 » sions d'un homme tout puissant : il l'est que  
 » des richesses arrachées par violence soient  
 » mal gérées, & que les complices de ce  
 » brigandage en absorbent une grande partie  
 » pour leurs salaires : il l'est que l'infidélité  
 » de la régie trompe les calculs de l'avarice,  
 » & que des caisses qui avoient paru pleines  
 » de loin, se trouvent vuides, dès qu'il est  
 » question d'en réaliser le contenu. . . . Si

\* *Linguet*  
*Annal.*  
*polit. Réfl.*  
*prélim. p.*  
 54.

apporta des Indes, il y a quelques années, a été vendu ces jours-ci 15,000 livres sterl. A son arrivée, le dit colonel avoit été l'offrir à la Reine, pour le prix de 50,000 livres; Sa M. répondit : *Je ne l'achèterai point, car voilà ( en lui montrant ses enfans ) mes bijoux.* — Il est arrivé au bal masqué du Panthéon, une aventure qui n'a été que plaisante, mais qui auroit pu devenir tragique. C'est le sauvage Joseph Brandt, chef d'une horde américaine, qui en est le héros. Quelqu'un l'ayant pris pour un masque, parce qu'il étoit vêtu dans le costume de sa nation, & l'ayant lutiné, comme cela se pratique, le Sauvage l'étendit d'un coup de poing à ses pieds, saisit son tomahawk ou casse-tête,

„ l'on veut un exemple plus moderne de la  
 „ volatilité, en quelque sorte qu'acquierrent  
 „ des biens ecclésiastiques, dès que des hommes  
 „ d'un autre état y mettent la main, on le  
 „ trouvera dans la catastrophe des Jésuites.  
 „ Quels cris n'a-t-on pas jettés contre leurs  
 „ richesses? Quelles masses d'or ne devoit-on  
 „ pas trouver dans leurs dépouilles? Quels  
 „ revenus n'avoient-ils pas eu l'art d'incorporer,  
 „ aux dépens de l'Eglise elle-même à  
 „ leurs maisons? Il sembloit qu'il n'y eût pas  
 „ en Europe de trésor assez vaste pour déposer  
 „ ce butin qu'on leur arrachoit. Qu'a-t-il  
 „ produit cependant? hors quelques bénéfices  
 „ ces que les collateurs ont révendiqués à  
 „ tems, tout s'est évanoui. Les Lioncy eux-  
 „ mêmes, ces créanciers auteurs ou prétexte  
 „ de leur désastre, ne sont pas encore payés;  
 „ il est probable qu'il ne le seront jamais „.

— Autres observations dern. Journal, p. 492  
 & suiv. &c.

tête, & alloit en assener un coup sur la tête du mauvais plaisant, quand un officier anglois, qui étoit avec Brandt, le défarma, & l'empêcha de se venger d'un homme, qui n'avoit point l'intention de l'offenser. —

Dimanche dernier, une femme sexagénaire, & qui depuis 20 années n'avoit pas eu d'enfans, est accouchée heureusement d'un garçon, dans un village près Worsley-Wills. Son mari a plus de 70 ans. — On commence à parler hautement ici des liaisons du Prince de Galles avec Madame Fitzherbert. On fait même, que ces liaisons sont avouées & soutenues à un point, que les connoissances de cette Dame, parmi lesquelles sont des Dames de la première distinction, lui donnent entrée dans toutes les assemblées publiques. Depuis quelque tems on s'entretient beaucoup dans les conversations sur le sujet du mariage des branches cadettes de la Maison Royale, particulièrement de la loi, importante dans le cas présent, passée sous le regne actuel. Il est statué par cet acte, " qu'aucun descendant de George II (excepté la postérité des Princesses mariées à des Maisons étrangères) ne sera capable de contracter mariage, sans le consentement du Roi, passé sous le grand sceau : & tout mariage ou contrat matrimonial, fait sans un tel consentement, est nul & sans valeur, à tous égards & effets, à condition néanmoins que ceux des dits descendants, qui sont au-dessus de l'âge de 25 ans, pourront à l'issue d'un délai de douze

29 mois, après notification donnée au con-  
 29 seil-privé du Roi, contracter & célébrer  
 29 mariage sans le consentement de la cou-  
 29 ronne, à moins que les deux chambres  
 29 du parlement n'aient, avant l'expiration  
 29 de la dite année, déclaré expressément leur  
 29 désapprobation du mariage projeté : & tou-  
 29 tes personnes, qui célébreront, assisteront  
 29 ou concourront à un tel mariage prohibé,  
 29 encourront les peines du statut de *Præmu-  
 29 nire*, c'est-à-dire, perdront la protection du  
 29 Roi, seront emprisonnées durant plaisir,  
 29 auront leurs biens confisqués &c. „ Ma-  
 dame Fitzherbert est fille de M<sup>r</sup>. Walter  
 Smythe, écuyer, de Tonge - Castle dans  
 Shropshire & niece de Sir Edouard Smythe  
 d'Acton - Burnell dans le même comté. Le  
 premier mari de cette Dame a été un veuf,  
 M<sup>r</sup>. Jean Weld, écuyer, de Ludworth-Castle  
 dans le Dorsetshire, lequel avoit épousé en  
 premières noces Julie, fille de Robert Ja-  
 mes, ensuite lord Petre. Après la mort de  
 M<sup>r</sup>. Weld, la Dame en question épousa M<sup>r</sup>.  
 Fitzherbert, écuyer, de Swinnerton dans  
 le Staffordshire, lequel mourut à la suite de  
 l'émeute arrivée à Londres en 1780. Il s'é-  
 toit mêlé dans la foule, pour être témoin ocu-  
 laire de l'incendie de la maison du lord  
 Mansfield; mais revenu chez lui, accablé  
 de chaleur, il voulut absolument se jeter  
 dans un bain froid, pour se rafraîchir, & y  
 gagna une fièvre, qui le conduisit au tom-  
 beau. Madame Fitzherbert est niece du com-  
 te Seston, pair d'Irlande, & de M<sup>r</sup>. Erring-  
 ton,

15. *Avril 1786.*

609

ton. Elle aura 31 ans au mois d'Octobre prochain : elle n'a pas eu d'enfans de ses deux premiers maris. A la mort de son second, elle quitta l'Angleterre, & séjourna plus de trois ans chez l'étranger. On ne put la ramener en Angleterre que par les sollicitations les plus pressantes.

On dit que le dernier exprès, arrivé du duc de Dorset, a apporté à notre cour des plaintes de celle de Versailles, au sujet de quelques innovations de la part des Anglois aux Indes, dans les possessions cédées aux François par le traité de paix, sur la côte de Coromandel. La cour & la compagnie ont reçu de récents avis du Bengale, qui n'annoncent, dit-on, rien à ce sujet. D'autres de Bombay portent, qu'il est survenu des disputes entre les Portugais & les Hollandois à la côte de Malabar; que quatre missionnaires portugais avoient été mis à mort par les Bataves, sous prétexte d'espionnage (on fait que les prêtres catholiques n'ont pas de plus grands ennemis dans les Indes); que les Hollandois se sont approprié toutes les salines à Jutocoryn, Java, Ceylan, Malaca &c, & fortifié les côtes de Ceylan, déterminés à rendre imprenable cette clef de la côte de Coromandel & du Bengale.

Le fameux O-Connor, qui s'étoit arrogé, les armes à la main, les droits de chef suprême de Connaught, sous prétexte qu'il descend des anciens Rois de cette province, vient d'être délaissé par le plus grand nombre de ses partisans qui se sont dispersés à la nouvelle que

quelques détachemens de dragons s'étoient mis en marche pour se rendre dans cette partie du royaume. On espere que cette sédition naissante sera étouffée sans qu'il y ait de sang répandu.

Extrait d'une lettre de la Dominique  
du 28 Janvier.

*Le capitaine Marshall, du 30me régiment, avoit reçu ordre de marcher avec un détachement de ce corps à la poursuite des Nègres révoltés. Le 27 Décembre il découvrit leur camp; mais quoiqu'il eût cru le secret de sa marche très-assuré, il fut surpris de trouver ce camp abandonné; il fit marcher sa troupe vers un retranchement qu'il aperçut sur une élévation. Les Nègres avoient si bien choisi leur poste, qu'il étoit impossible de les entourer. Le capitaine Marshall marcha à eux à découvert. Sa troupe, quoiqu'exposée à tout le feu de l'ennemi, ne balançoit point à l'attaquer & parvint à forcer le retranchement. Les Nègres se sauvèrent vers les montagnes, à l'exception d'un homme & d'une fille. Le vainqueur fit mettre le feu à leur camp après en avoir retiré une grande quantité de poudres fines, de plomb, de balles & d'autres munitions qu'on soupçonne leur avoir été livrées par les François. On dit que ces malheureux manquent actuellement de vivres & qu'ils n'en ont d'autres que ceux qu'ils peuvent se procurer dans leurs courses.*

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 31 Mars). Le 17 de ce mois, au moment que les membres de l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, sortoient de la salle pour se rendre à leurs logemens respectifs, le carrosse de M<sup>r</sup>.

le bourguemestre Gewaerts, de Dorth, dans lequel étoit placé avec lui, M<sup>r</sup>. de Gyze-laar, pensionnaire de la même ville, fut arrêté dans la cour. Un perruquier, nommé Morand tenant les brides des deux chevaux du carrosse pour les empêcher d'avancer, vers la porte statthoudérienne, pour fortir par la dite porte, s'écria, *halte-là ; personne ne passe par cette porte, que le Statthouder* ; à ce cri qui étoit sans doute le signal de révolte, donné à la vile populace, rassemblée par centaines dans la cour, les roues du carrosse, les portières, & le train furent assaillis par une troupe de mutins ; heureusement que la grand'garde étant dans ce moment sous les armes dans la cour même & qu'une compagnie de cavalerie s'y trouvant aussi, les militaires, pleins de zele, eurent bientôt dégagé le carrosse & les magistrats qui s'y trouvoient. Morand fut pris & arrêté dans le moment ; après avoir été retenu au corps-de-garde pendant quelque tems, ce mutin fut conduit sous une forte escorte d'infanterie & de cavalerie, à la prison. Ce Morand étoit officier dans le corps de quelques bourgeois de la Haye, que l'on connoit sous la dénomination d'Orange-corps-libre. Le capitaine de ce même corps, un nommé Hefs, petit marchand quincailler, demeurant à la Haye, étoit présent dans la cour, lors de l'émeute, & disparut un moment après. On a été chez lui, deux fois, pour se saisir de sa personne ; mais il a pris le parti de s'évader. Tous ses papiers sont

faisis. — Cette conspiration n'a pas eu de suites fâcheuses; le bon ordre observé par la garnison & les mesures sages prises par le Souverain & exécutées par M<sup>r</sup>. Sandoz, aiant le commandement de la Haye, ont arrêté la sédition dans son principe. — Le 18, Mrs. les députés de la ville de Dordrecht, ont porté leurs plaintes aux Etats de la province sur la violence, faite à Mrs. le bourguemestre Gewaerts & le pensionnaire de Gyzelaar. Ces plaintes ont été reçues avec toute la sensibilité qu'elles devoient exciter dans l'assemblée souveraine, insultée dans deux de ses membres. Conséquemment il a été résolu, 1<sup>o</sup>. que les conseillers-députés seroient autorisés, sans préjudice des droits & privilèges des habitans, pour ce cas singulier seulement, à instruire, faire & parfaire le procès au perruquier Morand, pris en flagrant-délit, & cela de plano & sans suivre les formes ordinaires de procéder. 2<sup>o</sup>. Que le même college des conseillers-députés sera chargé de faire les perquisitions convenables, pour s'assurer que la garde militaire, alors en parade dans la cour, s'est acquittée de son devoir, en travaillant sur le champ à dissiper la populace ameutée & en pleine révolte. 3<sup>o</sup>. Que, pendant la durée des délibérations sur le commandement de la garnison de la Haye, ce commandement resteroit dévolu au college de Mrs. les conseillers-députés de la province.

En conséquence on s'attendoit à voir exécuter incessamment Morand. Il avoit été condamné

15. *Avril* 1786.

613

damné à être pendu, mais le 24 au moment de l'exécution, les Etats, par une indulgence qui tenoit de près à la bonne politique, lui firent grace de la vie & commuerent son supplice en une prison perpétuelle.

Le *corps-Orange* vient d'être supprimé.

— La ville d'Utrecht a réformé le règlement de sa constitution & en a fait un plus démocratique ; cette bruyante affaire s'est assez paisiblement terminée le 20. Cependant comme plusieurs conseillers-régens ont protesté contre cette innovation & que d'autres étoient absens, on peut douter encore si elle subsistera.

Les vols & les meurtres se multiplient d'une manière effrayante ; les progrès de l'irréligion, la corruption des mœurs, le luxe, les relâchemens faits dans la justice criminelle, sont sans doute la cause de ces désordres. Les mêmes plaintes se font entendre dans les Pais-bas autrichiens, où on a donné ordre de redoubler les patrouilles. On y compte depuis 6 ans 2200 assassinats ; depuis peu il s'en est commis jusqu'à 21 dans un canton qui n'est pas fort étendu, entr'autres celui du curé de Bognée, tué d'une manière cruelle avec sa servante.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 27 *Mars*). Le 13 de ce mois, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui est entré dans sa 46<sup>e</sup>. année, tout a été assez tranquille à la cour ; il

n'y eut que L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Pais-bas, l'Archiduc François & la Princesse Elifabeth, qui eurent l'honneur de féliciter le Monarque à cette occasion. — Le 20, vers les 4 heures après-midi, Mde. l'Archiduchesse Marie-Christine & le Duc Albert, accompagnés du général de Kempele & du lieutenant-colonel baron de Seckendorf, se font mis en route pour les Pais-bas. L. A. R. dînèrent le 22 à Schardingén pour arriver le même soir à Ratisbonne & être à Coblence dans quatre jours tout au plus tard. — Le comte de Podewils, nouvel ambassadeur de Prusse, a loué un superbe palais. Il est arrivé le 12, & a déjà eu sa première audience de Sa M. Ce ministre est encore jeune, sa figure est belle, & annonce l'esprit. La réception très-gracieuse que l'Empereur lui a faite, a fourni nouvelle matière aux conjectures de nos devins politiques. A les en croire, cet ambassadeur a apporté à S. M. I. les assurances les plus positives de l'inclination qu'auroit le Roi son maître de coopérer efficacement à l'élection d'un Roi des Romains, en faveur de S. A. R. l'Archiduc François, grand-prince de Toscane; ils ajoutent qu'en revanche, Sa M. Prussienne desire que la cour I. R. observe la neutralité la plus exacte, au cas que l'opiniâtreté des Hollandois, persistant à ne point vouloir arranger à l'amiable les affaires du Statthouder, forçât le Roi à employer des mesures plus énergiques. Cette demande passe ici pour un trait de la politique la plus consommée. Quoiqu'il

en soit de ces conjectures, il est certain que le repos de l'Europe est fondé sur la bonne intelligence qui continue de subsister entre Joseph & Frédéric II.

En conséquence d'une résolution suprême, publiée en Autriche, en Hongrie & dans nos établissemens de commerce, tant du Levant que du Ponent, les navires autrichiens n'arboreront plus le pavillon impérial, noir & jaune, mais le blanc raïé de rouge qui est celui d'Autriche. Le pavillon impérial sera réservé aux seuls vaisseaux de guerre appartenans immédiatement à l'Empereur.

On vient d'arrêter une bande de huit voleurs parmi lesquels il y avoit deux femmes. — L'Empereur s'est fait remettre une liste de tous les malfaiteurs, dont on s'est saisi, depuis son avènement au trône. Il en appert, dit-on, qu'ils surpassent de 6000 le nombre de ceux qui ont été arrêtés durant tout le regne de feu l'Impératrice Marie-Thérèse. Zallheim a avoué la veille de son supplice, qu'il n'auroit jamais commis ce meurtre, s'il avoit cru devoir l'expier par la mort. Même après qu'on lui eût annoncé sa sentence, il n'a pas désespéré un moment d'obtenir grace de la vie. L'exécution a eu lieu le 10. Il a été ténailé deux fois avec des pincettes ardentes & ensuite roué vif. Son corps cloué sur la roue, a été exposé sous une potence, où l'on voit pendre une corde. Depuis cette époque la terreur a derechef saisi les scélérats, encouragés par l'abrogation ou plutôt par la suspension de la peine de mort; la seule qui ré-

prime

\* Deru.  
Journal, p.  
498, 525,  
537, 554.

prime l'effor du crime, & délivre pour ja-  
mais la société des ennemis qui la ravagent \*,  
On s'attend à d'autres exécutions propres à  
produire cet effet. Un bourgeois de Grätz a  
assassiné dernièrement de la maniere la plus  
barbare, une jeune personne qu'il avoit sé-  
duite. Il lui fendit le ventre, en tira deux  
jumeaux ; fruit de leur commerce illicite, &  
leur tordit ensuite le col. — Il s'est com-  
mis ici le 1<sup>er</sup>. de ce mois un autre crime à  
peu-près de cette nature. Un jeune homme  
avoit passé la journée à se divertir avec sa  
maîtresse. Ils revenoient dans un fiacre de  
l'Augarten, lorsque l'amant fit arrêter la voi-  
ture & dit au cocher d'attendre un instant,  
qu'il alloit revenir. Un quart-d'heure se passe,  
le cocher impatienté & transi de froid ouvre  
la portiere pour dire à la Demoiselle que son  
amant tarδοit bien de revenir. Point de ré-  
ponse ; mais des flots de sang s'élancent hors  
de la voiture. Il se fait apporter de la lu-  
miere ; la jeune personne avoit la gorge cou-  
pée & venoit d'expirer (a). — On vient

---

(a) Observations sur l'étroite alliance de la  
cruauté & de la luxure, 1 Août 1785, p. 536.  
St. Ambroise s'étonnoit de ces rapports d'une  
passion molle & lâche avec des résolutions  
sanguinaires & atroces, de ces monstres, en  
apparence si opposés & dans la réalité si par-  
faitement d'accord ; il en retrace avec une  
éloquence vive & touchante un exemple fa-  
meux dans la personne d'Herodias qui dans  
le triomphe de la crapule & de la luxure,  
se repaïssoit les yeux de la tête & du sang d'un  
grand

15. *Avril 1786.*

617

d'amener ici le corps d'un garçon marchand, âgé de 15 ans, qu'on dit s'être tué de trois coups de pistolet dans la plaine de Döbling; on se perd en conjectures sur ce qui peut avoir occasionné le désespoir de ce jeune suicidé; il étoit possesseur de plus de 5000 fl. & avoit un maître dont il n'a jamais eu lieu de se plaindre.

COLOSWAR OU CLAUSENBURG ( *le 14 Mars* ). Le 15 du mois dernier, vers les 3 heures du matin, nous avons éprouvé ici un tremblement de terre des plus violens. Trois bastions se sont écroulés au même instant, & la poudre qui y étoit emmagasinée, est tombée dans la rivière de Samos (a). Quatre des principaux édifices de la forteresse ont été renversés & quantité de maisons de la ville se trouvent endommagées. Les habitans de la cité & de ses environs ne sont point encore revenus de l'effroi, que leur a causé un désastre si inattendu.

BERLIN ( *le 25 Mars* ). Les troubles recommencent de nouveau à Dantzig. On croit qu'ils sont fomentés sous main par quelques Puissances, pour avoir lieu d'intervenir

---

grand homme. *Præmium saltatricis mors est Prophetæ. Quid crudelitati cum deliciis? quid cum funeribus voluptati?* Amb. L. de Virg.

(a) Selon l'idée qui me reste de cette ville, que j'ai vue bien souvent, il n'y a pas de bastions, mais seulement des tours, telles qu'on voit dans les anciennes fortifications, & qui ont pu s'écrouler avec moins de résistance.

dans cette querelle , & pour distraire l'attention du Roi d'autres objets plus importants. On dit que la populace de Dantzic a déjà insulté plusieurs fois le pavillon prussien ; qu'elle en est même venue aux mains avec quelques-uns de nos matelots, qu'elle a fort maltraités. Le Roi a été indigné au dernier point , en apprenant ces excès , il a fait écrire à ce sujet au magistrat de Dantzic des lettres très-fortes , dans lesquelles , en demandant une réparation convenable , il insinue que si on ne maintient pas mieux la police dans la ville , Sa M. pourra bien prendre des mesures pour la décharger de ce soin.

BRESLAU ( le 14 Mars ). Le 27 Février à 4 heures du matin , s'est fait ressentir dans presque toute la Silésie un tremblement de terre fort violent. Sa direction étoit du mont Crapach , par la Moravie , vers Neifs , Glatz , jusqu'aux montagnes des Géans. Quantité de maisons des villes de Sorau , Loflau , Oppeln & Frankenstein , dans la Haute-Silésie , ont été endommagées , les murs crevassés , les meubles jettés à terre &c ; à Vieux-Tarnowitz , Beuthen , Rendnitz , la commotion a fait sonner 7 à 8 coups les cloches de la maison de ville , celles des églises ont aussi commencé à sonner. La même chose est arrivée à Loflau ; à Alt-Heyde , à une lieue derrière Glatz , les eaux d'une petite riviere se font gonflées si fort en moins d'une heure , que les habitans durent abandonner leurs maisons. Peu de tems après , les mêmes eaux rentrent précipitamment dans leur

15. *Avril 1786.*

619

leur lit. Ici à Breslau, nous avons également ressenti quelques secouffes; ce qu'il y a de singulier, c'est que ce tremblement a eu lieu le jour même qu'il avoit été prédit, quoique le prédiseur ait été regardé & le soit encore pour un visionnaire. Les lettres des environs des montagnes, savoir: de Freudenthal, Ratibor, Neifs, Neustadt, Grotkau, &c, portent que trois secouffes violentes, qui s'y sont succédées vers les 6 heures dans la matinée du 27, y ont fait de grands dommages; une partie de Freudenthal est ruinée; la citadelle de Neifs a beaucoup souffert &c. (a)

BONN (le 29 Mars). S. A. S. E. notre très-gracieux Souverain, est parti, hier matin, d'ici pour Coblence, afin d'y recevoir L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Pais-bas, qui sont attendus incessamment dans cette résidence. Hier, vers les trois heures après-midi, on a ressenti ici trois légères secouffes de tremblement de terre, accompagnées d'un bruit sourd. Leur durée a été d'environ une seconde.

On vient de mettre la dernière main à un objet qui avoit été tenté, sans succès sous 4 regnes consécutifs; c'est l'établissement d'un

---

(a) Selon les physiciens du jour, c'est la Mer qui est le grand agent de ces paroxismes, c'est par-là qu'ils expliquent la ruine de Lisbonne, de Messine, de Smyrne &c. Mais quelle Mer a donc ébranlé Neifs, Glatz, Claussenbourg, qui en sont à cent lieues? 1 Avril 1783, p. 533. — 1 Sept. 1783, p. 31.

tribunal suprême de révision. Il résultera de cet établissement, qui fait honneur à notre Souverain, que la justice sera administrée avec promptitude, & que l'on ne sera plus obligé, comme ci-devant, d'envoier des sommes considérables à Vienne & à Wetzlar, pour l'expédition des procès. Ce tribunal, composé de 3 conseillers, d'un secrétaire, d'un greffier & d'un chanceliste, sera présidé par S. Exc. Mgr. le comte de Wolf-Metternich.

## F R A N C E.

PARIS (le 31 Mars). L'Archiduc Ferdinand, gouverneur du Milanez, devant se rendre ici avec l'Archiduchesse, son épouse, le Roi a fait écrire aux commandans des provinces, par lesquelles il doit passer, de le recevoir avec tous les honneurs dûs à son rang. L'Archiduc restera ici jusqu'à ce que l'Archiduchesse puisse se rendre aux eaux de Spa.

La gazette de France a publié un long article pour réfuter l'évaluation que le Sieur Eberlé a faite à Francfort des couronnes de France frappées depuis 1727. L'article finit de cette sorte : " *Ainsi, d'un côté, un seul écu qui se trouve au-dessus du titre, a servi & ne devoit pas servir de piece de comparaison ; d'un autre côté, trois écus fabriqués, vraisemblablement hors du royaume, puisqu'ils sont au-dessous du titre commun de la masse entiere des fabrications de même*

15. Avril 1786.

621

date, ont été & ne devoient pas être les piéces comparées. Voilà ce qui a produit l'erreur. Les Etats de l'Empire qui s'y sont laissé surprendre, ne tarderont pas à reconnaître que les proclamations qui ont été faites en conséquence, sont injustes dans leurs principes, & ne pourroient qu'être nuisibles pour eux dans leurs effets. „

Dans une seconde requête du cardinal, présentée au parlement, & destinée à la justification du prince, son conseil prouve que dans sa malheureuse affaire le prélat a été grossièrement trompé & non trompeur. Cette requête, non plus que la première, n'a pas été imprimée, & il n'en a percé que très-peu de copies dans le public. En voici quelques passages.

Si le suppliant n'a point été trompé, ce sera donc lui, qui, pour se procurer un collier de seize-cents mille livres, aura supposé un ordre imaginaire de la Reine; lui, qui aura prononcé sans mission un nom si respectable; lui, qui aura ordonné le faux, & prescrit à un mercenaire de tracer les caractères, qui composent ce nom auguste. C'est un évêque, un cardinal, de la maison de Rohan, comblé des grâces du Roi, des dignités de l'Eglise & de la cour, des dons de la fortune, qu'il faudra se résoudre à soupçonner, d'avoir conçu cette bassesse absurde! Cela n'est pas possible! Que sont seize-cents mille livres ou plutôt huit ou neuf-cents mille livres, qu'on eût à peine obtenues en vendant le collier, auprès des avantages, même pécuniaires, qu'il eût fallu perdre pour s'emparer de cette parure par une vue si abominable? Que disons-nous, huit-cents mille livres? Pour les avoir, il eût fallu paier seize-cents mille livres en deux ans. C'est donc le droit de perdre 6 à 7 cents mille livres, que le suppliant eût aché-

té au prix de son honneur, de son état, de ses dignités, de sa fortune ! Il se feroit donné pour complice le faussaire, dont il eût employé la main ! Les jouaillers auroient cru avoir vendu pour la Reine : & chaque mot de leur bouche l'auroit fait troubler ! Le bon sens se révolte contre cet excès de folie.

Qu'un aventurier, errant, nourri parmi les fraudes & les infamies, qui attend sa richesse du crime, & son salut de la fuite, conçoit des projets de ce genre, & se dissimule le danger, cela peut se comprendre ; & il y en a des exemples : mais le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, & grand aumônier de France, enchaîné par tous les liens de l'honneur, de la naissance, du rang, & de la fortune, commettre un faux si horrible, le faire commettre par un vil esclave, *confident* de cette ignominie, pour ne rien gagner, pour tout perdre ; pour conclure un marché ruineux en lui-même ! Non ! Rien d'aussi absurde ne s'étoit encore présenté dans les tribunaux. Le crime est démontré impossible : l'erreur est donc prouvée jusqu'à l'évidence à ceux même, qui peuvent la trouver surprenante. . . . .

Le suppliant est accusé ; mais les Sieur & Dame de la Motte le sont aussi. Mr. le procureur-général est obligé, par son ministère, d'instruire également contre tous. Les faits, qui tendent à la décharge du suppliant, sont les mêmes, qui chargent les Sieur & Dame de la Motte. Il est impossible ici de distinguer la justification du premier des preuves de conviction des seconds : &, dans cette position, la preuve de l'innocence est indivisible de la preuve du crime. Si chaque circonstance, qui prouve le crime d'un côté, établit l'innocence de l'autre, & ressemble à un fait justificatif, elle ne peut aussi purger l'innocent sans convaincre les coupables, dont la conviction est l'objet des poursuites du vengeur public & ne doit pas être retardée. Le fait du vol des diamans ( que le suppliant a portés lui-même à Versailles à la Dame de la Motte le 1 Février 1785, & qu'il croïoit remis entre les mains

de la Reine) est prouvé contre la Dame de la Motte & contre son mari par plusieurs circonstances, qu'il faut analyser successivement.

Il est avéré & prouvé au procès, que la Dame de la Motte, soit dans le tems qu'elle portoit le nom de Valois avant son mariage, soit depuis qu'elle a épousé le Sr. de la Motte, étoit réduite à la plus grande indigence: elle n'a obtenu, par ses sollicitations, qu'une pension de 800 livres, qui a été augmentée en suite, mais qui n'a jamais été au-delà 1500 liv. Telle étoit sa situation; & les foibles secours du suppliant lui étoient nécessaires. Or il est arrivé, qu'au mois d'Octobre 1784 les Sieur & Dame de la Motte ont acheté à Bar-sur-Aube, à l'insçu du suppliant, une maison: ils l'ont payée des fonds, qu'il a mis dans leurs mains, ainsi qu'on le dira dans la suite: mais c'est depuis le mois de Février 1785, que l'état de leur fortune a changé d'une manière bien remarquable. Le suppliant n'est allé que deux ou trois fois chez la Dame de la Motte: elle a eu soin de le recevoir toujours dans une chambre haute qui ne montrait que le dénuelement & la pauvreté.

Le prélat s'étend ensuite sur la magnificence inouïe où parurent tout-à-coup M<sup>r</sup>. & Madame de la Motte (a), & montre qu'un

(a) Voici des anecdotes sur cette Dame, qui fournissent à l'entretien de toutes les sociétés: *« Dans la ville de Troyes en Champagne résidoit un Valois qui porte aujourd'hui le titre de comte & qui est oncle de la comtesse de la Motte, après avoir été quelque tems savetier, il avoit obtenu un brevet de cordonnier. Deux filles & un garçon composoient toute sa famille. Le fils travailloit avec son pere & les deux filles filloient du coton avec leur mere. — Tel étoit leur état, & ils vivoient heureux à l'époque de l'avancement de la comtesse de la Motte. Ce fut*

luxe aussi subit qu'extrême ne peut avoir été que le fruit du collier.

Le

alors qu'on créa le cordonnier comte de Valois & que Mr. son fils fut appelé baron de St. Remi. On plaça les Demoiselles dans un couvent à Paris; mais elles furent obligées d'en changer jusqu'à trois fois, parce qu'on oublioit de payer leur pension. Enfin elles se virent forcées de retourner à Troyes. — Un bon négociant de cette ville eut compassion d'elles; il croioit à la bonne étoile de la Dame de la Motte, & il voulut faire une spéculation de commerce en rendant service à la famille nouvellement illustre: il leur avança jusqu'à 15,000 livres espérant que la Dame de la Motte les lui rembourseroit un jour; celle-ci en effet ne manquoit pas de le promettre. — Las d'espérer, notre négociant s'imagina qu'il pourroit rattraper ses deniers en redoublant ses bienfaits. Ce biais lui réussit. Par ses menées, par ses adroütes & pressantes sollicitations il scut si bien amorcer le Sieur Michelin, ancien maître tanneur à Troyes, qu'il le fit consentir à donner sa fille unique en mariage à Mr. le baron de St. Remi. La Dlle Michelin apportoit en mariage la jeunesse, la beauté, un excellent caractère & une dot de 80,000 livres; & l'innocente infortunée ne trouvoit dans l'époux qu'on lui donnoit qu'un grossier embonpoint, un fonds de stupidité incompréhensible, un vain nom & des espérances plus vaines encore. Ce mariage eut lieu en Octobre 1785. — La comtesse de Valois disoit à ses deux filles à leur retour de Paris: « Lorsque  
 » votre pere faisoit des souliers & que nous autres  
 » nous filions du coton, nous vivions tranquilles;  
 » aujourd'hui nous sommes nobles & nous mourons de faim; & le travail nous est défendu. »  
 On cite un dernier mot de la fille cadette du prétendu comte de Valois, morte dans sa ville natale

15. Avril 1786.

625

Le mémoire pour la Dlle. Oliva, qu'on disoit supprimé, vient de paroître & se vend chez nos libraires. En voici le précis :

« Un homme accoste la Dlle. Oliva au palais roial, lui fait des instances pour être admis chez elle, parvient à s'y introduire, & cet homme est le comte de la Motte. Il lui parle d'une personne de distinction qui a des vues sur elle & qui peut faire sa fortune. Il lui amene cette personne; c'est Mde. de la Motte. — Mde. de la Motte annonce à la Dlle. Oliva qu'il y a 15,000 francs à gagner, si elle veut obliger la Reine en une chose de peu de conséquence. La Dlle. Oliva se prête à tout ce qu'on veut d'elle. On la mene à Versailles; Mde. de la Motte lui fait elle-même sa toilette. Elle est conduite pendant la nuit dans un endroit du parc; on lui donne une rose & une lettre; on lui dit qu'elle doit remettre l'une & l'autre à un grand seigneur qui l'accostera en lui disant: *vous savez ce que cela veut dire.* — La Dlle. Oliva remplit sa commission, sans savoir ce que cela signifie, & même elle oublie de donner la lettre. — Ensuite de cette démarche, au lieu de 15,000 francs, elle ne reçoit que 4278 livres, se brouille avec Mde. de la Motte, & ne la voit plus depuis longtems, lorsqu'elle est venue à Bruxelles, où on l'a arrêtée &c. »

Ce mémoire est entierement à la décharge du cardinal; les intrigues & les machinations des la Motte y sont parfaitement dévoilées. Il y est aussi fait mention d'un certain Villette, personnage, qui va jouer un

---

*natale depuis l'histoire du collier; ses parens environnoient son lit: " Je suis née pauvre; », & je me trouve heureuse de mourir pauvre. »*

des premiers rôles dans cette scène d'iniquités. Déjà sur la déposition du pere Loth, Religieux Minime, ce Vilette étoit accusé d'avoir signé la fameuse convention avec les jouaillers Böhmer & Bassange du nom de Marie-Antoinette de France. C'est encore lui qui écrivoit les lettres prétendues de la Reine, que la Dame de la Motte montrait aux personnes qu'elle vouloit séduire. Depuis longtems on étoit à la recherche de ce trop habile artisan d'impostures. Il vient d'être arrêté en pais étranger. Nul autre, à l'exception du Sr. la Motte, n'étoit plus utile pour débrouiller cette complicité d'intrigues & de noirceurs. Heureux si cette capture nouvelle n'apporte pas un retard considérable à la décision de l'affaire ! On attend cette décision avec d'autant plus d'impatience, que la situation de l'infortuné prélat devient de jour en jour plus critique.

Une espece d'aventurier, nommé Bette d'Etienville de St. Omer, vient d'intervenir dans cette fâcheuse affaire & ne contribue pas peu à l'embrouiller. Il alla trouver M<sup>r</sup>. le prince de Soubise, qui a bien voulu écouter sa plainte ; mais l'Artésien mettoit un haut prix à son silence. Le prince a dû en prévenir M<sup>r</sup>. le cardinal qui a assuré ne point connoître cet homme, & qui a recommandé qu'on le laissât agir comme il voudroit. En effet l'accusateur dit beaucoup de choses, les unes controuvées, & les autres absurdes, sans avoir encore prouvé un seul chef de ses accusations. Il soutient que le cardinal est le

même personnage qu'il a vu rue St. Gille, mais le prélat a répondu : *Vous avez pu venir chez Mad. de la Motte lorsque je m'y trouvois, mais comme il y avoit toujours beaucoup de monde, je ne me rappelle pas de vous y avoir vu.* Bette a été confronté avec la comtesse de Cagliostro, qu'il n'a point reconnue ; lorsqu'il le fut en dernier lieu avec la comtesse de la Motte, celle-ci le traita de scélérat & de vil imposteur.

M<sup>r</sup>. l'abbé Georgel vient d'être exilé à Mortagne dans le Perche. Malgré sa grande intimité avec M<sup>r</sup>. le cardinal de Rohan, on l'avoit laissé tranquille jusqu'ici ; ce n'est donc que le mandement qu'il a eu l'imprudenc de publier comme vicaire-général de la grande-aumônerie, qui lui a attiré cette punition. En voici le début. “ *Envoyé vers vous, mes très-chers frères, comme le disciple Timothée le fut aux peuples que Paul dans les liens ne pouvoit enseigner lui-même, il nous a été dit &c.* ”

M<sup>r</sup>. l'ambassadeur de Malte a porté plainte contre le mémoire de Cagliostro, assurant que tout ce qui s'y trouve de relatif au Grand-Maître Pinto, est absolument controuvé.

*Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 4 Mars.*  
 “ Le grand-chapitre de Strasbourg, composé du prince de Lorraine, du prince Joseph de Hohenlohe & du comte de Truchses, s'est assemblé hier extraordinairement, pour ouvrir trois paquets, dont l'un contenoit un bref du Pape, le second une lettre de l'Empereur, & le troisieme une lettre de la diète de l'Empire. Le bref portoit de la part de Pie VI  
 “ qu'ayant reconnu, par une correspondance  
 » entretenue avec son très-cher fils, le Roi

» de France, les diverses circonstances du fait,  
 » dont étoit accusé le vénérable frere cardi-  
 » nal de Rohan, il craignoit, dans l'amertume  
 » de son cœur, qu'il ne fût trouvé coupable :  
 » qu'ayant jugé à propos de tenir un confis-  
 » toire particulier, il avoit cru devoir, de  
 » l'avis de ses cardinaux, suspendre le dit car-  
 » dinal de Rohan, jusqu'à l'issue de l'affaire,  
 » de ses fonctions épiscopales, en sa quali-  
 » té d'évêque de l'Eglise germanique, & de  
 » sa voix active & passive dans le Sacré-Col-  
 » lege des cardinaux en cette dernière qua-  
 » lité : qu'en conséquence il exhortoit & en  
 » même tems il ordonnoit à ses chers fils,  
 » les doïen & chanoines de l'église cathé-  
 » drale de Strasbourg, de veiller sur le spi-  
 » rituel & sur le temporel de l'évêché, & de  
 » ne pas permettre, que rien arrive de pré-  
 » judiciable aux droits & aux privileges de  
 » cette illustre église ». Le Saint-Pere ajou-  
 » toit « qu'il écrivoit dans les mêmes termes,  
 » tant à son très-cher fils le Roi de France,  
 » qu'à son vénérable frere, le cardinal de  
 » Rohan ». — La lettre de l'Empereur por-  
 » toit des plaintes, « de ce que le grand-chap-  
 » pitre, dans les circonstances présentes, ne  
 » montroit pas l'activité qu'il devoit, relative-  
 » ment aux terres de l'évêché de Strasbourg,  
 » sises en Empire » : qu'en conséquence il lui  
 » demande le plutôt possible un détail des cho-  
 » ses, pour que les droits de la principauté de  
 » Strasbourg & de son grand-chapitre restent  
 » sains & entiers. La diète de l'Empire mande  
 » au grand-chapitre de nommer un autre agent  
 » ou envoyé, attendu qu'elle ne reconnoissoit  
 » plus celui du cardinal de Rohan. — A l'is-  
 » sue du grand-chapitre, Mr. Lantz & Mr. d'Ey-  
 » mar ont été appellés. Le grand-chapitre a dit  
 » à Mr. l'abbé Lantz, « qu'il approuvoit en  
 » tout la sagesse & la discrétion, avec les-  
 » quelles il s'étoit conduit jusqu'à présent dans  
 » le gouvernement du diocèse ». Il lui a fait  
 » connoître le bref du Pape, l'a confirmé en  
 » ses places, & lui a permis d'écrire en cour de  
 » Rome pour les bulles de suffragant, qu'on re-  
 » fuse

fuse jusqu'à présent : mais il lui défendit en même tems de ne plus recevoir aucun ordre de Mr. l'abbé Georgel, comme il l'avoit fait précédemment. — On a dit à Mr. l'abbé d'Eymar « que le grand-chapitre, par attachement pour la personne du cardinal qui l'avoit nommé, vouloit bien lui conserver les titres & les fonctions de grand-vicaire ». Le Sr. Deheille, procureur-fiscal-général & l'homme de confiance du cardinal, établi à Saverne pour le temporel, a reçu de vives réprimandes & une lettre de mercuriales, pour avoir écrit précédemment aux officiers de l'évêché de ne plus recevoir aucun ordre du grand-chapitre. »

Le *Mariage de Figaro* a éprouvé une forte censure dans le réquisitoire de M<sup>r</sup>. Seguier contre le *Voïage de Figaro en Espagne* ; voici ses termes : « Cet intrigant substitué de nos jours aux intriguans fameux, depuis si longtems en possession de la scene, comme eux sans pudeur & sans principes, plus instruit & plus intelligent, mais trop assorti peut-être à nos mœurs & au caractère du siècle, a été choisi pour le héros imaginaire de ce *Voïage*, & étoit seul digne du rôle qu'on lui fait jouer, seul capable de remplacer un auteur qui condamnoit par son silence l'écrit qu'il n'osoit avouer. »

Le fameux Paul Allier & non Poulaillet réside depuis trois jours dans les prisons de la conciergerie, ainsi que ses complices. Il paroît que le parlement de Paris se propose de le faire rouer en place de grève, parce que les garnemens qui intriguoiert avec lui, sont tous habitans de Paris.

Une compagnie, à la tête de laquelle étoient plusieurs de nos premiers banquiers, s'étoit présentée à M<sup>r</sup>. le contrôleur-général, pour affermer la loterie royale qui est régie pour le compte du Roi. Cette compagnie se soumettoit, dit-on, d'avancer vingt millions au gouvernement & de passer un bail à raison de sept millions par an, pour l'obtention du privilege exclusif de la dite loterie. Le conseil a eu la sagesse de rejeter cette proposition.

Madame la duchesse d'Orléans portant à son oreille une grosse aiguille d'acier, qui lui servoit à enfiler des rubans, une de ses femmes de chambre passe à côté d'elle & par mégarde lui pousse le bras : l'aiguille entre tout-à-fait dans l'oreille & perce le tympan. La princesse est bien vite secourue. Il sembloit, que cet accident n'auroit eu aucune suite fâcheuse ; mais la moindre toux, le plus petit éternûment font reparôître les premiers symptômes ; & la guérison est encore éloignée. Les médecins prétendent cependant, que Madame la duchesse d'Orléans ne perdra pas l'ouïe de ce côté, comme ils l'avoient craint d'abord.

Il y a dans les prisons de Dunkerque douze personnes, arrêtées & détenues pour un procès criminel d'une nature à intéresser les peuples voisins, navigateurs & commerçans. Ces malheureux sont accusés d'avoir donné de fausses déclarations, en faisant affurer des tonneaux & des ballots remplis d'eau seule ou de bois, pour des sommes considérables,

15. Avril 1786.

631

comme s'ils contenoient des marchandises précieuses, qu'ils faisoient ensuite périr en Mer. Ce crime, appellé *Barraterie*, est puni de mort. Leur dernière manœuvre a été découverte par un capitaine anglois, qui s'aperçut, par leur manière de naviguer, que leur but étoit de se faire échouer. Les bâtimens, qu'ils ont fait périr de cette manière, sont la Dame Charlotte, les Bons-Amis, le Prince Louis, la Charmante-Marie, l'Africain, & le Balon.

A l'occasion du projet dont nous avons parlé dans le Journal du 15 Janvier p. 161, il paroît un *Relevé des principales erreurs contenues dans le Mémoire relatif à la translation de l'Hôtel-Dieu, & l'Examen du Sr. Poyet qui est à la suite*. Cette brochure est solidement écrite. Voici quelques-unes des réponses de l'auteur du *Relevé* à celui du *Mémoire*.

MÉMOIRE. L'Hôtel-Dieu, en y comprenant les additions déjà faites, ne contient que 20 salles.

RÉPONSE. L'Hôtel-Dieu, dans ce moment, en contient 27, & doit en avoir 47 en tout après la construction des nouveaux bâtimens qui doivent être achevés l'année prochaine.

M. Le nombre commun des malades est de 3 à 4000.

R. Il est de 2300 à 2400.

M. On en a vu jusqu'à 6 & 7000.

R. On n'en a vu qu'une seule fois 4800.

M. Il y avoit 4000 malades le 15 Mars dernier.

R. Il n'y en avoit que 1906.

M. Toutes les additions projetées ne procureront à l'Hôtel-Dieu qu'une augmentation de 2 à 300 lits, & coûteront 4 à 5 millions.

R. Les additions déjà faites contiendront 600

malades au moins, & n'auront coûté qu'un peu plus de 60,000 liv; celles qu'on exécutera l'année prochaine mettront en état de faire coucher 4000 malades seuls, & ne coûteront que 12 à 1300,000.

M. L'Hôtel Dieu ne sera augmenté que de quelques toises sur la rue de la Bûcherie.

R. Cette augmentation fera de 1800 toises.

M. Il périt à l'Hôtel-Dieu le quart de malades, tandis que dans les autres hôpitaux la proportion de la mortalité n'est que d'un 8<sup>me</sup>.

R. Il ne périt qu'un sixieme environ des malades, en y comprenant les enfans nouveaux-nés, les vieillards, les malades qu'on transporte mourant à l'Hôtel-Dieu pour éviter les frais d'enterremens, & les septuagénaires malades de l'Hôpital général.

M. Les immondices de l'Hôtel-Dieu corrompent l'eau de la Seine.

R. Cette assertion se trouve contraire au résultat des expériences faites avec soin sur l'eau de la Seine, prise au-dessus & au-dessous de l'Hôtel-Dieu.

A ces réponses l'auteur du *Relevé* joint d'excellentes observations. " Un des avantages, dit-il, qu'on doit le plus rechercher dans les établissemens de ce genre, c'est de les mettre à la proximité, autant qu'il est possible, des malades qui doivent y affluer; & c'est celui que possède éminemment l'Hôtel-Dieu. L'emplacement de l'île des Cygnes, au contraire, se trouve à l'extrémité la plus éloignée des quartiers, qui seuls fournissent dix fois plus de malades que les fauxbourgs St. Honoré & St. Germain. En effet, le trajet seroit pénible pour la plupart des malades qui traverseroient toute la ville dans sa plus grande longueur. Les gondoles que propose M<sup>r</sup>. Poyet auroient aussi des inconvéniens, surtout

15. *Avril* 1786.

633

font pendant les crues & les débâcles de la rivière. — Quant à la dépense du nouveau projet, M<sup>r</sup>. Poyet assure qu'elle ira tout au plus à 12 millions. L'auteur du *Relevé*, d'après des évaluations & des calculs dont il donne les bases, prétend qu'elle s'éleveroit à à plus de 36 millions, pour les bâtimens seuls indiqués dans le plan; sans compter des objets très-dispendieux qui y sont omis, comme des canaux, un quai de plus de 500 toises, la chapelle, &c. La place & les lumieres du magistrat respectable qui a publié ce *Relevé*, lui ont donné tous les moïens possibles de s'assurer de la vérité, & son zele pour le bien public, universellement reconnu, ne permet pas de supposer qu'il l'ait altérée ou dissimulée dans aucun des faits qu'il avance.

---

*Dans le dernier Journal, p. 484 l. 16. Davey, lisez Davey. — P. 491 l. 10. cigue, lisez ciguë. — P. 492. l. dern. il faut, Octob. 1783. — P. 500. l. 19. placez une virgule après vérités, & ôtez l. 23 celle qui est après réformés. — P. 536. l. 6 de la note (a). leur, lisez leurs — Ibid. l. dern. de la note (c). subfellorum, lisez subfelliorum. — Ibid. à la marge, au lieu de 15 Août 1780, lisez 1 Août 1780. — P. 544. à la marge, lisez 1 Décemb. 1785 &c. — P. 546 l. 17 de la note comte, lisez compte. — P. 554 l. 24. repassois, lisez resassois (faute qui n'est que dans quelques exemplaires).*

*Dans le Journal du 15 Mars, p. 437. l. 4 de la note, ces mois repoullé des avis salutaires doivent être en caractères italiques — P. 469 l. 5. après personne on a omis ces mois pour avoir son argent.*

T A B L E.

TURQUIE.	( <i>Constantinople.</i>	587
	( <i>Alger.</i>	589
RUSSIE.	( <i>Pétersbourg.</i>	590
POLOGNE.	( <i>Cracovie.</i>	592
	( <i>Madrid.</i>	593
ESPAGNE.	( <i>Cadix.</i>	594
PORTUGAL.	( <i>Lisbonne.</i>	595
SUEDE.	( <i>Stockholm.</i>	596
	( <i>Rome.</i>	597
ITALIE.	( <i>Turin.</i>	599
	( <i>Venise.</i>	599
	( <i>Naples.</i>	600
ANGLETERRE.	( <i>Londres.</i>	602
PAYS-BAS.	( <i>La Haye.</i>	610
	( <i>Vienne.</i>	613
ALLEMAGNE.	( <i>Colofwar.</i>	617
	( <i>Berlin.</i>	617
	( <i>Breslau.</i>	618
	( <i>Bonn.</i>	619
FRANCE.	( <i>Paris.</i>	620

## T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature  
depuis le 1 Janvier 1786.

- A** *Brégé de l'Histoire ecclésiastique, civile & naturelle de la ville de Bruxelles, & de ses environs; avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable* Par Mr. l'abbé Mann, 15. Fév. Page 263
- A**cta Sanctorum Belgii selecta, quæ tum ex monumentis sinceris, necdum in Bollandiano Opere editis, tum ex vastissimo illo Opere, servatâ primigeniâ scriptorum phrasi. collegit, chronologico ordine digestit, commentariisque ac notis illustravit Josephus Ghesquierus presbyter, operam conferente Cornelio Smetio presbytero. Tomus 3us, 15. Janvier. 102
- Anecdote de Ferdinand III, Roi de Castille,* 1. Janvier. 48
- Anecdote sur la bataille de Torgau, 1. Mars.* 385
- Anglicans en Amérique embrassent le socinianisme,* 1. Mars. 369
- Aphorismes de Mr. Mesmer, dictés à l'Assemblée de ses élèves, & dans lesquels on trouve les principes, sa théorie, & les moyens de magnétiser; le tout formant un corps de doctrine, développé en 344 paragraphes, pour faciliter l'application des commentaires au magnétisme animal: ouvrage mis au jour par M. Caulet de Weaumont. Troisième édition, dans laquelle on trouve les moyens intéressans de magnétiser d'intention,* 15. Janvier. 95
- Artifices des écrivains modernes pour corrompre l'histoire,* 1. Avril. 546
- Aventures & plaisante éducation du courtois chevalier Charles le Bon, Sire d'Armagnac, contenant profitables leçons à jeunes chevaliers & dames de haut parage; par Mr de Mayer,* 15. Mars. 421
- Bas reliefs (les) du dix-huitième siècle,* 15. Mars. 427

<i>Belle captive ( la ) ou histoire véritable du naufrage &amp; de la captivité de Mlle. Adeline, comtesse de St. Fargel, âgée de 16 ans, dans le royaume d'Alger, en 1782,</i>	15. Janvier,	Page 116
<i>Bibliothèque physico-économique, instructive &amp; amusante,</i>	15. Février.	271
<i>Caractère des Espagnols,</i>	15. Mars.	459
— 1. Avril.		547
<i>Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mr. de Sarolea de Cheratte, &amp;c,</i>	1. Janv.	39
<i>Comparaison des courtisans avec les papillons,</i>	1. Mars.	365
<i>Coquillages accumulés &amp; durcis en peu de tems,</i>	1. Janvier.	84
<i>Cruauté des Chinois,</i>	15. Mars.	467
<i>Dangers ( les ) de la ville, ou histoire effrayante &amp; morale d'Ursule, dite la paysanne perversie, &amp;c, publiée par l'auteur du paysan perversi,</i>	15. Mars.	426
<i>Découvertes de Mr. Herschel,</i>	15. Fév.	251
<i>De l'éducation publique &amp; des moyens d'en réaliser la réforme projetée dans la dernière assemblée du clergé de France; par Mr. l'abbé Proyard, &amp;c,</i>	15. Mars.	401
<i>Dictionnaire grammatical de la langue française &amp;c. Nouvelle édition,</i>	15. Avril.	584
<i>Dissertatio canonica II de potestate Ecclesiæ &amp;c,</i>	15. Janvier.	114
<i>Dissertatio theologica de abusu rationis respectu mysteriorum religionis christianæ. Dissertation sur l'abus de la raison dans l'examen des mysteres de la foi chrétienne. Par Mr. Matthieu-François Gentil,</i>	1. Avril.	503
<i>Docteur Béouien ( le ) conte,</i>	1. Avril.	545
<i>Du commerce de l'ame &amp; du corps, traduit du latin d'Emmanuel Swedenborg, par Mr. P.</i>	15. Janvier.	89
<i>Effets funestes des lotteries &amp; des lottos,</i>	15. Mars.	464
<i>Épître à ma femme, le jour de sa fête. Par M. B. A. de M.,</i>	1. Mars.	348

*Essai sur l'origine des fiefs de la noblesse de la Haute-Auvergne, & sur l'histoire naturelle de cette province; par Mr. le comte de Rangoufe de la Bastide, &c., 15 Février. Page 251*

*Essai d'annales de la charité ou de la bienfaisance chrétienne, dans lesquelles on trouve rangés selon l'ordre des tems, les plus beaux traits de charité que les Chrétiens de tous les âges, de tous les états & de tous les païs du monde, ont constamment pratiqués & transmis de siecle en siecle, depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours. Par le R. P. Charles-Louis Richard, 15. Février. 245*

*Examen physique du magnétisme animal; Analyse des éloges & des critiques qu'on en a faits jusqu'à présent; & Développement des véritables rapports sous lesquels on doit en considérer le principe, la théorie, la pratique & le secret; par Mr. Carra, 15. Janvier. 98*

*Exposition de la doctrine des philosophes modernes, 15. Février. 249*

*Extrait des lettres écrites des Missions des Indes-orientales, reçues au séminaire des Missions étrangères à Paris, 1. Février. 195*

*Fanatisme philosophique, 1. Février. 230*  

---

*— 1. Mars. 377*

*Grundsätze zur Feststellung der Eintracht zwischen der politischen und kirchlichen Macht. Principes propres à affermir l'accord de la puissance ecclésiastique & civile, 1. Janvier. 37*

*Grundsätze der Gesetzgebung über Verbrechen und Strafen 2c Principes de législation touchant les delits & les peines. Mémoire envoyé à la société économique de Berne, par Mr. Gmelin, &c., 1. Avril. 428*

*Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par Mr. l'abbé de Berault-Bercastel, tomes 19 & 20e, 1. Janvier. 3*

*Histoire ecclésiastique & civile du diocèse de Laon, par D. Nicolas le Long, religieux Bénédictin &c., 1. Mars. 334*

*Histoire de Kentucky, nouvelle colonie à l'Ouest de la Virginie, traduite de l'Anglois, de Mr. John Filson par Mr. Parraud &c, 1. Avril.*  
Page 479

*Introduction à la géographie, la politique, le commerce & les finances des Etats de l'Europe. Par Mr. A. F. Busching. Traduit de l'Allemand d'après la 5e. édition. Nouvelle édition corrigée & rendue conforme à l'état actuel des choses, & propre à l'usage de la jeunesse des pays catholiques, 1. Mars.* 323  
*Justice & nécessité indispensable de la peine de mort, 15. Mars.* 468

*L'art de jouir d'une santé parfaite, & de vivre heureux jusqu'à une grande vieillesse. Traduction nouvelle des traités de Lejus & de Cornaro, 1. Février.* 167

*La Mouche & le Taureau. Fable imitée de Locman, 1 Mars.* 349

*Leçons théologiques de matrimonio, quas in suis scholis habet sacra facultas nancieientis, 15. Janvier.* 107

*Le désespoir conjugal, 1. Mars.* 354

*Le médecin sûr de son fait, 1. Mars.* 354

*Le Sage. Conte par Mr. d'Arnaud, 15. Février.* 271

*Le Singe, Fable, 1. Mars.* 350

*Les deux Loups. Fable, par Mr. le marquis de Fulvy, 1. Mars.* 347

*Le Tableau. Fable, 1 Mars.* 351

*Les torts d'un poète satyrique, 1. Mars.* 352

*Lettre angloise qui contient des observations sur le magnétisme, 15. Janvier.* 100

*Lettre de Mavence au sujet des auteurs des geistlichen Sachen, 15. Janvier.* 164

*Autre sur le même sujet, 1. Février.* 238

*Lettre sur les charades, 15. Février.* 272

*Lettre sur la réparation des grands chemins, 1. Mars.* 398

*Lettres grecques par le rhéteur Alciphron, ou anecdotes sur les mœurs & les usages des Grecs, traduites, pour la première fois, en françois, avec des notes historiques & critiques, 15. Mars.*  
419

- Lettre de Mad. J. de T. de S. sur les Effais historiques de Mr. de Saint-Foix*, 15. Mars. 428
- Lettre sur l'origine du mot Gazette*, 1. Avril. Page 505
- Lettre sur les mendiants imposteurs*, 1. Avril. 543
- Lévitique (le) expliqué d'après les textes primitifs; avec des dissertations & des réponses aux difficultés des incrédules. Dédie au Roi, par Mr l'abbé du Contant de la Molette, &c.*, 15. Avril. 557
- Linguae hebraeae philologia criticè exposita ac nonnullis digressionibus illustrata. Edidit Daniel Christoph. Ries, SS. theologiae doctor, &c. Moguntiae*, 1. Fevrier. 128
- Lorgnette philosophique, trouvée par un R. P. Capucin sous les arcades du palais royal, & présentée au public par un célibataire*, 15. Mars. 416

- Maçonnerie (la) mesmérinne, ou Leçons prononcées par Fr. Mocet, Riala, Themola, Seca & Célaphon, de l'Ordre des freres de l'harmonie, en loge mesmérinne de Bordeaux, l'an des influences 5784, & du Mesmérisme le 1; par M. J. B. B\*\*\*\* D. M.*, 15. Janv. 98
- Mandement de Mgr. l'évêque de Saint-Claude, qui ordonne des prieres pour demander au Seigneur les graces qui lui sont nécessaires pour la conduite de son diocese*, 1. Fév. 192
- Matthæi Aimerichii specimen veteris romanæ litteraturæ deperditæ, vel adhuc latentis: seu syllabus historicus & criticus veterum olim notæ eruditionis Romanorum, ab urbe conditâ ad Honorii Augusti excessum: eorum in primis, quorum latina opera, vel omnino, vel ex parte desiderantur. Accedunt opportunæ adnotationes, multa corollaria, & nonnullæ dissertationes. Notion historique & critique des Romains célèbres par leur érudition, particulièrement de ceux dont les ouvrages sont perdus en entier ou en partie &c.*, 1. Mars. 339
- Mémoire de Mr. de Mirabeau contre Mr. de Beaumarchais*, 15. Janvier. 156

<i>Mémoire sur la destruction des mans &amp; des han-</i> <i>netons, 15. Février.</i>	Page 309
<i>Mémoire contre la multiplication des cabarets,</i> <i>15. Février.</i>	312
<i>Minéralogie des volcans, ou description de tou-</i> <i>tes substances produites ou rejetées par les</i> <i>feux souterrains, 15. Février.</i>	258
<i>Moyen d'extirper la petite-vérole, 15. Janv.</i>	129
<i>Moyen de rendre les langues vivantes immuables,</i> <i>1. Mars.</i>	382
<i>Note sur le Scélérat obscur, 1. Février.</i>	241
— 15. Février.	321
<i>Note sur les francs-maçons &amp; la véritable fra-</i> <i>ternité, 1. Avril.</i>	536
— <i>Sur les querelles &amp; les tumultes ordinaires</i> <i>aux spectacles, 1. Avril.</i>	536
<i>Notice touchant Mr. de Burigny, 1. Janvier.</i>	86
— <i>touchant Mr. Grosley, ibid.</i>	87
— <i>Mr. Mario Guarnacci, 1. Février.</i>	236
— <i>Moyse Mendelsohn, ibid.</i>	236
— <i>Frédéric Muller, ibid.</i>	236
— <i>Casimir-Frédéric de Rathsamhausen, ibid.</i>	237
— <i>Mr. Watelet, 1 Mars.</i>	397
<i>Nouveau Traité des Serins de Canarie, contenant</i> <i>la manière de les connoître &amp; de les élever ;</i> <i>leurs inclinations, leurs maladies, &amp; les re-</i> <i>medes qu'il faut observer pour les guérir ; par</i> <i>M. S. C. Hervieux de Chanteloup. Nouv.</i> <i>édit. à laquelle on a joint le Traité du Ros-</i> <i>ignol &amp; des petits oiseaux de voliere. 1. Mars.</i>	346
<i>Nouveau Manuel d'Epictete, extrait des Com-</i> <i>mentaires d'Arrien, &amp; nouvellement traduit du</i> <i>grec en françois, 15. Avril.</i>	585
<i>Observations sur les sociétés littéraires, 1. Jan-</i> <i>vier.</i>	59
— <i>Sur les villes capitales, 15. Janvier.</i>	161
<i>Observation sur les progrès de l'istrionisme,</i> <i>15. Février.</i>	317
<i>Ouvres choisies de Bossuet, dédiées à Mgr. l'ar-</i> <i>chevêque de Bordeaux ; par Mr. l'abbé de Sau-</i> <i>vigny, 15. Avril.</i>	582

Origine de la tourbe, 15. Février. Page 268  
Ouvrages divers sur la torture, 15. Mars. 439

Parfaite intelligence ( la ) du commerce, où se trouvent les connoissances & les renseignements les plus utiles à diverses classes de citoyens & particulièrement aux armateurs, négocians, navigateurs, commissionnaires, agens, courtiers, fabricans, artisans, commis, gens d'affaires, &c. Le tout distribué de manière à faciliter les recherches des lecteurs, par Mr. d'H\*\*\*, 15. Mars. 425

Pétrification ( la ) ne s'opere pas toujours d'une manière lente, 1. Janvier. 64

Pluie de grenouilles, 1. Mars. 336

Prédiction touchant l'Empire des Turcs, 15. Février. 275

Prospectus d'une collection d'ouvrages sur l'Empire & le Sacerdoce, 1. Avril. 506

Réflexion sur les méprises des Souverains & leur retour à la vérité, 15. Mars. 437

Réflexion sur la flétrissure des auteurs impies, 1. Avril. 517

— Sur la peine de mort & la nullité des prisons perpétuelles, 1. Avril. 525

Reise durch Polen, Rußland &c. Voyage en Pologne, Russie, Suede & Dannemarck, accompagné de notices historiques & de remarques politiques, par Mr. W. Coxe, 15. Mars. 423

Réponse à quelques propositions hasardées par Mr. Garat, contre le Droit romain, dans le Mercure de France, du 19 Février 1785; par M. Berthelot, &c, 1. Avril. 501

Réponse à l'auteur des Lectiones théologicae, 1. Avril. 552

— A l'auteur du Journal de l'Europe, 1. Avril. 554

Sammlung besonderer und seltener Umstände von Voltaires Leben und Tode. Particularités remarquables de la vie & de la mort de Voltaire, 1. Février. 179

Sex assertiones de jejuniis & abstinentiis, 15. Avril. 576

<i>Situation critique de la Hollande</i> , 15. Mars.	Page 453
<i>Souverains (les) peuvent-ils donner ou échanger leurs peuples?</i> 1. Janvier.	74
— 1. Février.	243
<i>Spatantigarude, vieux conte nouveau</i> , 15. Janvier.	99

*Traduction du Plutarque anglois, contenant la vie des hommes les plus illustres de l'Angleterre & de l'Irlande, ministres, guerriers, hommes d'Etat & de l'Eglise, citoyens, philosophes, poëtes; & des plus célèbres navigateurs & artistes depuis le regne de Henri VIII jusqu'à nos jours*, 1. Avril. 488

*Vies des Pères, des Martyrs, & des autres principaux Saints, tirées des actes originaux & des monumens les plus authentiques; avec des notes historiques & critiques. Ouvrage traduit librement de l'anglois, de feu Mr. Alban Butler, par Mr. l'abbé Godescard, &c. Nouv. édit*, 15. Mars. 410

*Voïage de Figaro en Espagne*, 15. Mars. 472

— 1. Avril. 517

*Utrum Scriptura ceu immediata fidei regula jure a Protestantibus statui possit? Dissertation sur la question: Si l'Ecriture sainte peut être considérée comme la règle immédiate de la foi chrétienne?* 1. Avril. 506

